

# LE SYSTEME DES ORGANES DE TRAITE : DEFIS ET OPPORTUNITES A PORTEE DE MAIN

## *Introduction*

L'inexorable charge de travail des organes de traités a persisté tout au long de l'année 2008, alors que de nouveaux défis et de nouvelles occasions apparaissaient à l'horizon. À sa prise de fonction, le nouveau Haut Commissaire aux Droits de l'Homme (le Haut Commissaire), Mme Navanethem Pillay, s'est montrée vivement intéressée à renforcer le système des organes de traités et à améliorer son impacte sur l'application des droits de l'Homme. Son sincère engagement vis-à-vis des organes de traités s'est manifesté lors de l'ouverture de la session du Comité des droits de l'enfant (CRC). Dans ses échanges avec les Comités, Mme Pillay a fait remarquer qu'il était nécessaire que leur travail soit plus accessible et plus apparent. Elle a aussi souligné l'importance de procédures de suivi adéquates. Sur ce dernier point, elle a offert le soutien du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme (HCDH) pour rendre ces procédures plus efficaces. Etant donné le rôle clé des procédures de suivi pour observer les progrès réels faits sur le terrain, un rappel régulier de Mme Pillay dans ce sens sera énormément bénéfique pour le système des droits de l'Homme dans son ensemble.

Si l'on se tourne vers l'avenir, l'arrivée d'un nouveau Haut Commissaire ajoutée à la conclusion du processus épuisant de mise en place des institutions du Conseil des droits de l'Homme (le Conseil), pourrait faire place à un nouvel élan pour de plus amples améliorations du système des organes de traités. Maintenant que le travail quotidien du Conseil est plus stable et consomme un peu moins les ressources des gouvernements et des organisations non-gouvernementales (ONG), c'est l'occasion pour le nouveau Haut Commissaire de revigorer la réforme des organes des traités et de déterminer un système plus dynamique, visible et efficace.

## *Points forts du travail des organes de traités en 2008*

En octobre, le **Comité des droits de l'Homme** (CCPR) a adopté sa première stratégie médiatique.<sup>1</sup> Reconnaissant que la connaissance de son travail par le public devait être améliorée, le Comité a adopté un nombre important de mesures. Elles comprenaient l'amélioration de la diffusion d'informations sur le *Pacte International Relatif aux Droits Civils et Politiques* (PIDCP) et le Comité ; la demande de diffuser les sessions sur Internet, et renforcer l'engagement avec les médias. L'espoir est que ces idées s'introduiront dans les délibérations des autres organes de traités, ce qui au final, améliorerait la connaissance globale de ces mécanismes importants. Du même ordre, il est important de mentionner que le **Comité pour l'élimination de la discrimination raciale** (CERD) a également demandé dans son dernier rapport annuel que ses sessions soient diffusées sur le web.

L'adoption en décembre 2008, par l'Assemblée Générale de l'ONU, du Protocole facultatif au *Pacte International Relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels* (PIDESC) que l'on attendait depuis si longtemps a été une étape importante pour le **Comité des droits économiques, sociaux et culturels** (CESCR). De nombreux observateurs ont considéré qu'il s'agissait d'un pas en avant important pour compenser un déséquilibre historique entre, les droits civils et politiques, d'un côté, et les droits économiques, sociaux et culturels de l'autre (c. f. chapitre sur les « Développements majeurs en droit international relatif aux droits de l'Homme » pour plus d'informations). Le Protocole facultatif crée un mécanisme de

---

<sup>1</sup> Disponible sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/hrc/docs/ApproachPublicRelations.doc](http://www2.ohchr.org/english/bodies/hrc/docs/ApproachPublicRelations.doc).

plaintes qui devrait augmenter de manière significative la charge de travail du Comité dans les années à venir.

Le **Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes** (CEDAW) a adopté, après révision, ses lignes directrices pour les Etats. Il a travaillé en formation de deux chambres afin de réduire son retard dans l'examen des rapports des Etats. Le Comité a présenté une procédure de suivi par laquelle ses Observations finales demanderaient aux Etats de faire un compte-rendu sur l'application des recommandations spécifiques dans les deux ans de l'examen. Séparément, le Comité a adopté une déclaration sur ses relations avec les Institutions nationales des droits de l'Homme.

Pendant ce temps, le **Comité contre la torture** (CAT) et le **Sous Comité pour la prévention de la torture** (le Sous Comité) ont renforcé leurs liens institutionnels en établissant un group de contact informel. Ces deux organes, le Haut Commissaire et d'autres mécanismes relatifs à la torture ont fait une déclaration commune le 26 juin 2008, à l'occasion de la Journée Internationale des Nations Unies pour le soutien aux victimes de la torture. Elle attire l'attention sur la quantité de travail toujours nécessaire pour mettre fin à la torture, 60 ans après l'adoption de la *Déclaration Universelle des Droits de l'Homme* (DUDH).<sup>2</sup> Le Sous Comité a adopté son premier rapport annuel public,<sup>3</sup> qui inclut des lignes directrices préliminaires pour le développement de mécanismes nationaux préventifs – obligation clé des Etats dans le Protocole facultatif à la *Convention contre la torture* (OPCAT).

Le **Comité des droits de l'enfant** a travaillé en chambres parallèles pour réduire son retard dans les rapports. Il a étudié l'idée d'une ONG visant à créer un mécanisme de plaintes individuelles en élaborant un Protocole facultatif à la Convention. Les discussions sur cette proposition continueront sans doute dans les prochaines années.

Le **Comité des travailleurs migrants** (CMW) qui a rencontré le nouveau Haut Commissaire en novembre a évoqué avec Mme Pillay les défis dans la promotion de la *Convention Internationale sur la Protection des Droits de tous les Travailleurs Migrants et des Membres de leur Famille* dans les Etats les accueillant.<sup>4</sup> La Convention n'a pas encore reçu le soutien des Etats et le Haut Commissaire s'est engagé à apporter son aide aux efforts entrepris afin de vaincre cette résistance. Enfin, le **Comité des droits des personnes handicapées** (CRPD) devrait débiter son travail en 2009, suite à l'élection en novembre de ses 12 membres.<sup>5</sup>

## Observations Générales/Recommandations

En décembre à la réunion intercomités des organes de traités,<sup>6</sup> qui se réunit à Genève deux fois par an, a été évoquée la possibilité d'Observations générales communes. Bien que de nombreux experts se soient montrés largement favorables à ce concept, le débat a encore un long chemin à faire avant que l'idée se concrétise, même si, comme nous l'avons mentionné ci-dessus, les différents Comités ont déjà coopéré. Comme l'a fait remarquer un expert, le manque de vision commune quant aux buts des Observations générales reste un obstacle important. Alors que certains Comités les considèrent purement comme des interprétations du droit des traités, d'autres les utilisent dans le but de faire des vastes suggestions à un niveau politique. Même s'il semblerait qu'une possibilité pour développer des Observations générales communes sur des questions procédurales (comme les

<sup>2</sup> La déclaration est disponible sur :

[www.unhcr.ch/hurricane/hurricane.nsf/view01/64FB1409323506EAC1257473002F6E42?opendocument](http://www.unhcr.ch/hurricane/hurricane.nsf/view01/64FB1409323506EAC1257473002F6E42?opendocument) .

<sup>3</sup> C. f. Annexe VII du Document de l'ONU A/63/44.

<sup>4</sup> Des informations sur le statut des ratifications sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/ratification/13.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/ratification/13.htm).

<sup>5</sup> Pour plus de détails, c. f. [www2.ohchr.org/english/bodies/crpd/crpd1.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/crpd/crpd1.htm)

<sup>6</sup> Pour plus de détails, c. f. [www2.ohchr.org/english/bodies/icm-mc/index.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/icm-mc/index.htm).

obligations de faire un rapport) existe, ce sera plus difficile d'obtenir un accord intercomités sur des questions de fond ou des interprétations juridiques, compte-tenu des dispositions divergentes contenues dans les traités fondamentaux.

Le **Comité des droits de l'Homme** a adopté une Observation générale sur « les obligations des Etats parties au titre du Protocole facultatif au PIDCP ». Sa portée est de renforcer l'autorité des Comités dans l'examen des communications individuelles, et de réitérer l'obligation des Etats d'agir de bonne foi sur les opinions du Comité. Elle cherche aussi à définir le caractère et le statut du Comité, reflétant peut-être certaines frustrations quant au manque de sérieux avec lequel les Etats s'engagent avec lui (ou donnent effet à ses opinions).<sup>7</sup> Les ONG et les Etats avaient pleinement commenté sur le projet d'Observation générale avant qu'il soit finalisé. Au sein du **Comité des droits économiques, sociaux et culturels**, les délibérations autour du projet d'Observation générale sur l'Article 2 (2) du Pacte (non-discrimination) se sont poursuivies. Lors de sa session de novembre, le Comité a organisé un débat public et animé sur le contenu du projet.

Pour finaliser sa Recommandation générale sur les travailleuses migrantes adoptée à la session de novembre, le **Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes** a collaboré avec le Comité des travailleurs migrants.<sup>8</sup> Le texte reconnaît que, même si la migration présente des opportunités pour les femmes, notamment leur émancipation économique, elle peut également avoir des effets inverses sur leurs droits et sur leur sécurité, les rendant ainsi plus vulnérables. Le Comité a continué à travailler sur une Recommandation générale sur l'Article 2 de la Convention (mesures politiques pour éliminer la discrimination contre les femmes) et a commencé à étudier la possibilité d'une Recommandation générale sur les femmes âgées et sur les conséquences économiques du divorce.

Le travail du **Comité des droits de l'enfant** a continué avec l'élaboration de deux Observations générales : l'une sur le droit de l'enfant à être entendu (Article 12 de la Convention) et l'autre sur les droits des enfants autochtones. Le Comité devrait adopter ces Observations générales à sa session de Janvier 2009. Dans l'optique d'émettre une Observation générale, le **Comité pour l'élimination de la discrimination raciale** a organisé une discussion thématique à sa session d'Août. Elle portait sur les obligations des Etats parties à concevoir des mesures « spéciales » ou « positives » - parfois connues sous le nom de discrimination positive – comme le prévoit la *Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale*. Pendant ce temps, le **Comité des travailleurs migrants** discutait du rôle compliqué de la nationalité dans la détermination de l'applicabilité de la Convention (à savoir, dans quelle mesure la Convention s'applique-t-elle aux personnes qui acquièrent la nationalité de leur Etat d'accueil). Cette zone floue qui existe dans l'interprétation pourrait servir d'élément déclencheur pour une future Observation générale.

## Réunions des Rapporteurs spéciaux avec un organe de traités

A sa session de novembre, le Comité contre la torture a rencontré le Rapporteur spécial sur la torture et les autres traitements cruels, inhumains ou dégradants, M. Manfred Nowak. La discussion s'est concentrée sur la façon d'éviter les doublons entre les différents mécanismes onusiens relatifs à la torture. La possibilité d'exploiter leurs compétences collectives pour promouvoir un régime de protection qui sera dans l'ensemble plus fort a également été discutée.

<sup>7</sup> Une copie de l'Observation générale est disponible (en anglais uniquement) sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/hrc/docs/CCPR.C.GC.33.pdf](http://www2.ohchr.org/english/bodies/hrc/docs/CCPR.C.GC.33.pdf).

<sup>8</sup> L'Observation générale est disponible sur : [http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/docs/GR26\\_on\\_women\\_migrant\\_workers\\_fr.pdf](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/docs/GR26_on_women_migrant_workers_fr.pdf).

M. Nowak a fait part de son intention de concevoir un atlas de la torture qui illustrerait les endroits du monde où ce fléau existe toujours. Il a fait un compte-rendu de ses dernières visites sur le terrain et s'est dit déçu de constater qu'en particulier, le sort des détenus reste tragique. M. Nowak a décrit les trois objectifs de ses missions : évaluer les circonstances de la torture ; examiner les conditions dans les prisons (qui, d'après lui, sont pour la plupart inhumaines ou dégradantes) ; et commencer un processus de coopération à long terme avec les gouvernements. Il a déploré que le suivi soit toujours inévitablement faible à cause du manque de ressources. Son incapacité à entreprendre des missions de suivi était un exemple pertinent.

Les questions communes continuellement identifiées comme particulièrement dérangeantes comprenaient les abus du principe de non-refoulement,<sup>9</sup> la pratique des assurances diplomatiques surveillée de façon souple<sup>10</sup> (que M. Nowak a considéré comme « un outil qui n'a jamais été utile » pour s'assurer de la prévention de la torture), et l'emprisonnement cellulaire. Au cours du dialogue, le fait de savoir si dans l'évolution du droit international, les éléments de la pratique de la peine capitale pourraient légitimement être inclus dans le mandat du Rapporteur spécial s'est révélé être une question qui mérite une étude approfondie. Un membre du Comité a suggéré que les mécanismes relatifs à la torture devraient porter plus d'attention à la violence domestique. De façon séparée, M. Nowak s'est donné du mal pour souligner l'importance du lien – mais largement inexploré - entre torture et personnes handicapées, c'est-à-dire le handicap résultant de la torture, ainsi que la torture des personnes handicapées.

Le Comité et M. Nowak étaient d'accord sur le fait qu'il y a beaucoup à gagner en améliorant la coopération entre les deux mécanismes. Par exemple, chacun pourrait bénéficier des rapports, des conclusions et des visites de suivi de l'autre. Les deux parties ont convenu d'explorer les possibilités d'institutionnalisation de leurs voies de coopération.

Un message plus large est survenu de ces échanges : il existe un fort potentiel pour rassembler les compétences foisonnantes de ces mécanismes séparés d'experts (les organes de traités et les procédures spéciales) d'une manière plus rigoureuse et méthodique, mais il reste inexploité. Il y a de nombreux « partenariats naturels » entre les deux systèmes. Chacun d'entre eux pourrait contribuer à renforcer la compréhension et au final, combler les vides dans la protection.

## Réunions intercomités et réunions des Présidents

En 2008, il y a eu deux réunions intercomités (23-25 juin<sup>11</sup> et 1<sup>er</sup>-3 décembre<sup>12</sup>) et une réunion des Présidents (26 – 27 juin<sup>13</sup>).<sup>14</sup>

A la réunion intercomités des 23-25 juin, les représentants de tous les Comités ont examiné un éventail des domaines potentiels pour **l'harmonisation entre les organes de traités**. Ceux-ci comprenaient : la liste des questions ; la divulgation du nom des rapporteurs et des membres de l'équipe spéciale pour les pays examinés (compte-tenu des pratiques différentes d'un Comité à un autre) ; l'examen des Etats en l'absence de rapport de celui-ci ;

<sup>9</sup> Le « non-refoulement » est un principe de droit international qui interdit l'extradition d'individus dans un pays dans lequel ils pourraient être torturés.

<sup>10</sup> L'assurance diplomatique : l'Etat qui reçoit la personne extradée promet au pays qui renvoie l'individu de ne pas le traiter de façon contraire aux droits de l'Homme.

<sup>11</sup> C. f. A/63/280 pour le rapport officiel.

<sup>12</sup> Aucun résumé officiel de cette réunion n'était disponible au moment de mettre sous presse.

<sup>13</sup> La 10<sup>e</sup> réunion commune des Présidents des organes de traités, Rapporteurs/ Représentants spéciaux, Experts indépendants et Présidents des Groupes de travail sur les Procédures spéciales du Conseil a aussi été organisée. C. f. A/63/280 pour le rapport officiel.

<sup>14</sup> Pour plus d'informations sur la nature et le but de ces réunions, c.f. [www2.ohchr.org/english/bodies/icm-mc/index.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/icm-mc/index.htm).

le suivi des Observations finales ; les propositions sur l'examen périodique universel (EPU) ; les modalités pour la participation des ONG et des institutions nationales des droits de l'Homme ; et les Observations générales communes. Concernant le suivi des Observations finales, il a été suggéré qu'un groupe de travail intercomités soit mis en place pour échanger des idées et les meilleures pratiques des différentes méthodes de travail des Comités. La réunion intercomités a aussi organisé un dialogue sur les droits de l'Homme et les entreprises. Le porte-parole du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des droits de l'Homme et des sociétés transnationales et autres entreprises a présenté le rapport du Représentant spécial du Secrétaire général au Conseil des droits de l'Homme.<sup>15</sup> Le porte-parole a fait remarquer que le rapport tentait d'établir un cadre conceptuel et politique pour guider les différents acteurs lorsqu'ils étudient les liens entre les entreprises et les droits de l'Homme.

Une coalition d'ONG a présenté une déclaration commune à la réunion intercomités.<sup>16</sup> Elle demande aux organes de traités d'étudier des mesures qui pourraient améliorer la participation des ONG avec les organes de traités, y compris la possibilité de soumettre des informations confidentielles ; la programmation de briefings officiels avec les ONG à chaque session ; des procédures de suivi plus efficaces ; un processus commun et transparent pour la rédaction des Observations générales ; et un examen approfondi des critères pour devenir membre des organes de traités.

Certains des points d'accord essentiels que la réunion intercomités a décidé de transmettre à la réunion des Présidents étaient les suivants : chaque organe de traités finalisera ses lignes directrices concernant les rapports à la fin de 2009, et étudiera l'adoption d'une procédure assurant le suivi efficace des Observations finales (par exemple en nommant un rapporteur spécial en charge du suivi) ; un groupe de travail sur l'harmonisation des procédures de suivi devra être formé pour identifier les meilleures pratiques et faire un compte-rendu à la réunion intercomités de 2009 ; le Secrétariat devra systématiquement distribuer les compilations préparées par le HCDH pour l'EPU ; et le HCDH devra explorer d'autres moyens pour faciliter l'accès du public aux organes de traités, y compris la diffusion des sessions sur le web. Ce dernier point a été approuvé plus tard par la réunion des Présidents (voir ci-dessous). La réunion intercomités a également réaffirmé ce qu'avait dit la réunion des Présidents en 1997 au sujet de la nécessité de conserver l'indépendance des experts des organes de traités.<sup>17</sup>

Pendant la réunion des Présidents les 26-27 juin, le Président du Conseil des droits de l'Homme a souligné, la complémentarité entre les organes de traités et le Conseil, ainsi que le rôle fondamental des organes de traités dans l'EPU. Les Présidents ont fait bon accueil à la proposition de créer une relation institutionnelle entre les organes de traités et le Conseil, laissant entendre que les organes de traités pourraient être invités à intervenir lors des sessions thématiques du Conseil.

Lors d'une réunion avec un certain nombre de titulaires de mandat au titre des Procédures spéciales du Conseil, il a été convenu que la coordination entre les organes de traités et les Procédures spéciales pourraient être renforcées. Au cours des consultations qui se sont tenues avec 72 Etats parties, les Etats ont encouragé une harmonisation renforcée des méthodes de travail, dont l'examen des rapports des Etats et des procédures de suivi, afin

---

<sup>15</sup> A/HRC/8/5, disponible sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/hrcouncil/8session/reports.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/hrcouncil/8session/reports.htm).

<sup>16</sup> Amnesty International, Association pour la Prévention de la Torture; International Women's Rights Action Watch; Service international pour les Droits de l'Homme (SIDH); International Women's Rights Action Watch (Asie-Pacifique); NGO Group for the Convention on the Rights of the Child; Save the Children; Organisation Mondiale contre la Torture (OMCT); Friends World Committee for Consultation (Quaker United Nations Office) et ARC International. La déclaration est disponible sur: [www.ishr.ch/lca/statements\\_general/treaty%20bodies/joint\\_ngo\\_icm\\_7.pdf](http://www.ishr.ch/lca/statements_general/treaty%20bodies/joint_ngo_icm_7.pdf).

<sup>17</sup> La déclaration de 1997 peut être trouvée aux § 67 – 68 du *Rapport de la 8<sup>e</sup> réunion des Présidents des Organes de traités des droits de l'Homme* en date du 21 octobre 1997, A/52/507. Disponible sur : [www.unhcr.ch/tbs/doc.nsf/\(Symbol\)/A.52.507.En?OpenDocument](http://www.unhcr.ch/tbs/doc.nsf/(Symbol)/A.52.507.En?OpenDocument).

que le système soit plus intelligible et accessible. Certains Etats, manifestement peu contents de leur récent passage devant les organes de traités, étaient d'avis que les informations fournies par les ONG devraient être vérifiées et contre vérifiées plus attentivement.<sup>18</sup>

La réunion des Présidents a approuvé les points de convergence arrêtés à la réunion intercomités de juin. Elle a aussi demandé aux organes de traités de suivre ces recommandations et de faire un rapport sur leur mise en œuvre à la 9<sup>e</sup> réunion intercomités en 2009.

Lors de la réunion intercomités de décembre, le nouveau Haut Commissaire aux droits de l'Homme a relayé le message en encourageant davantage d'harmonisation entre les organes de traités. Elle a suggéré que la réunion intercomités pourrait devenir un forum plus efficace si les représentants des organes de traités étaient autorisés à prendre des décisions qui lieraient les Comités.

La réunion intercomités a réaffirmé que tous les organes de traités finaliseraient leurs lignes directrices concernant les rapports de fin 2009. Sur le fait d'examiner les Etats en l'absence d'un rapport, les Comités ont souligné leurs différentes approches face à ce problème d'absence de rapports. Certains étaient plus favorables à des moyens diplomatiques pour persuader les Etats à transmettre leurs rapports, alors que d'autres optaient pour des mesures plus sévères comme la publication de leurs noms. Tout en reconnaissant que l'échec de certains Etats de remettre leur rapport était dû à leur manque de volonté de coopérer avec les organes de traités, il a été généralement convenu que le processus d'examen (examiner les Etats sans qu'ils aient fournis un rapport) devait seulement être utilisé en dernier ressort, en particulier pour les Etats qui ont des ressources insuffisantes pour rédiger le rapport. On a demandé au Secrétariat de fournir une liste exhaustive des Etats qui, dans l'ensemble des organes de traités, ne respectent pas leur obligation de remettre un rapport, afin d'identifier ceux qui manquent systématiquement à leurs obligations. On a aussi suggéré que le Haut Commissaire évoque l'absence de rapport dans ses réunions bilatérales avec les Etats, et propose davantage de services de renforcement des capacités à cet égard.

Concernant le suivi, les membres du Comité ont reconnu que le but ultime du système des organes de traités est l'application efficace des obligations relatives aux droits de l'Homme. Certains ont souligné que le rôle premier des organes de traités n'était pas de procéder au suivi des Observations finales, en particulier à cause des contraintes budgétaires. Les ONG et les institutions nationales des droits de l'Homme ont, par conséquent, un rôle critique à jouer à cet égard. Une réunion entre les rapporteurs des différents Comités chargés du suivi a eu lieu. Compte-tenu de la variété des pratiques de suivi employées dans le système, les rapporteurs ont convenus de se réunir de nouveau entre les sessions afin d'explorer les moyens d'harmoniser leurs procédures.

Au cours du dialogue avec les Etats (plus de 25 Etats étaient présents), la discussion s'est concentrée sur l'amélioration des méthodes de travail, y compris la gestion du temps, éviter les répétitions, et le développement d'une approche exhaustive pour résoudre les retards dans les rapports. Les Etats ont souligné qu'ils considèrent le rôle des organes de traités et de l'EPU comme indépendants l'un de l'autre, mais qu'ils se renforcent mutuellement (voir la section suivante pour plus de détails).

Le Service International pour les Droits de l'Homme (SIDH) a fait une déclaration sur l'harmonisation des méthodes de travail qui propose le développement d'une procédure commune et transparente dans la rédaction des Observations générales, la diffusion des

---

<sup>18</sup> L'Espagne et l'Algérie.

examens des Etats sur le web, et l'amélioration du pouvoir décisionnel des participants aux réunions intercomités au nom de leurs Comités.<sup>19</sup>

## **Les organes de traités et l'examen périodique universel**

Quand l'EPU a débuté en mai 2008, de nombreux membres des Comités ont évalué nerveusement les premières sessions de ce nouveau mécanisme. Par la suite, certaines de leurs appréhensions initiales se sont dissipées. Certains experts restent néanmoins prudents quant aux effets que l'EPU pourrait avoir sur le travail et la pertinence des organes de traités.

A la réunion intercomités de juin, les participants ont reconnu le rôle important de l'EPU pour procéder au suivi des recommandations des organes de traités, mais ont soulevé les questions suivantes qui les préoccupent : l'éventuel mauvais usage de la formulation des recommandations de l'EPU afin de saper les recommandations originelles des organes de traités ; la nécessité d'éviter les doublons entre les organes de traités et l'EPU ; et la capacité limitée du système des Nations Unies pour procéder au suivi des recommandations. On a suggéré que les organes de traités procèdent au suivi des recommandations pertinentes de l'EPU lorsqu'ils examinent les Etats.

A la session d'octobre, et sur la base d'un document rédigé par certains de ses membres, le Comité des droits de l'Homme a discuté de l'interaction entre son travail et l'EPU. Même si certains membres du Comité ont identifié différents éléments positifs dans l'EPU (par exemple, une plus grande visibilité des recommandations des organes de traités et le fait que les préoccupations concernant les droits de l'Homme dans certains Etats soient rendues publiques alors qu'elles auraient autrement reçues peu d'attention), leurs préoccupations principales comprenaient les questions suivantes : le fait que les Etats et le HCDH puissent donner la priorité, de façon discutable, à certaines recommandations des organes de traités pour leur utilisation dans l'EPU ; le rejet potentiel, dans l'EPU, de recommandations qui proviennent à l'origine des Observations finales des organes de traités ; l'éventuel détournement des ressources du Secrétariat des organes de traités vers des activités concernant l'EPU ; et la « politisation » de l'EPU qui altérerait toute évaluation objective des situations des droits de l'Homme. En partie pour répondre à ces préoccupations, les membres du Comité ont émis des propositions qui permettraient peut-être un engagement plus constructif du Comité dans le processus d'EPU. Il s'agissait notamment d'être présent aux sessions de l'EPU ; d'avoir accès aux documents de l'EPU concernant les Etats ; de restructurer les Observations finales en mettant en exergue les « recommandations prioritaires », leur permettant ainsi d'être choisies plus facilement par les Etats dans le processus d'EPU, et dans la compilation de dix pages du HCDH qui est utilisée dans l'EPU ; et d'encourager les Etats et la société civile à utiliser les consultations nationales précédant l'EPU pour sensibiliser sur le travail des organes de traités. Certaines de ces idées seront sans doute discutées plus en détail en 2009.

A la session de décembre de la réunion intercomités, on a généralement reconnu que la compilation préparée par le HCDH avant l'EPU était utile puisqu'elle reflétait de nombreuses préoccupations des organes de traités, les rendant ainsi plus visibles. De nombreux experts ont souligné la nécessité de s'assurer que les organes de traités restent indépendants du processus d'EPU. Certains se sont opposés à toutes les propositions suggérant de s'impliquer directement dans l'EPU. D'autres étaient moins catégoriques et ont cherché à explorer les moyens d'améliorer la coopération et la coordination avec le Conseil, et l'EPU en particulier. Ce débat continuera en 2009 et après. De façon significative, les membres du Comités ont convenus que les Comités devraient encore établir des priorités dans leurs recommandations afin qu'elles soient facilement choisies dans les compilations du HCDH.

---

<sup>19</sup> La déclaration est disponible sur : [www.ishr.ch/statements\\_treaty\\_bodies](http://www.ishr.ch/statements_treaty_bodies).

Même si on reste préoccupé par le fait que l'EPU puisse encore entraver l'autorité des organes de traités, il semble que certaines des préoccupations de départ aient été exagérées. Il y a un fort potentiel pour que l'EPU et les organes de traités développent une relation qui les renforce mutuellement, pour que chacun bénéficie du rôle distinct de l'autre dans le système des droits de l'Homme. En 2009, les organes de traités continueront de discuter des différentes manières d'atteindre cet objectif.

## Examen des rapports des pays

La section suivante est un résumé de l'examen des Etats par les organes de traités en 2008. Elle se concentre sur les questions qui ont été évoquées par les Comités dans leur dialogue avec les Etats parties. Les références aux Observations finales des organes de traités sont limitées, et les résumés sont plus sélectifs qu'exhaustifs. Le SIDH a également rédigé des rapports sur le travail des organes de traités en 2008 qui sont disponibles en ligne (à l'exception du Comité des droits de l'enfant qui est suivi par le NGO Group for the Convention on the Rights of the Child). Ils contiennent des informations plus détaillées sur l'examen des Etats.<sup>20</sup>

### L'Algérie

Le troisième rapport périodique de l'Algérie a été examiné par le **CAT** en mai 2008.<sup>21</sup> L'examen s'est concentré sur les questions suivantes : l'absence de réponse institutionnelle à la violence contre les femmes ; les allégations quant à l'existence de centres secrets de détention ; le statut et l'utilisation des déclarations sur « l'état d'urgence » ; les démarches entreprises pour la mise en œuvre de la Charte pour la réconciliation nationale ; le statut juridique des aveux obtenus par la torture ; les disparitions forcées et les procédures de dédommagement pour les parents des personnes disparues ; et le non-refoulement.

Le Groupe de travail sur l'EPU a procédé à l'examen de l'Algérie en avril 2008.<sup>22</sup>

### L'Allemagne

Le **CERD** et le **CRC** ont examiné l'Allemagne.<sup>23</sup> L'Allemagne avait transmis son rapport initial au CERD en janvier 2007 et a été examinée par le Comité en août 2008. L'examen a abordé les questions suivantes : la place de la Convention en droit interne, le plan d'action national contre le racisme, et l'ouverture récente du bureau de lutte contre la discrimination. Les thèmes principaux comprenaient également: la situation des populations roms et sinti ; l'absence de données statistiques sur la composition ethnique de l'Allemagne ; les efforts pour lutter contre la prolifération de l'extrême droite ; les dédommagements des victimes de discrimination raciale ; la nécessité d'une référence explicite à la motivation raciale en tant qu'élément aggravant dans les poursuites pénales ; et la controverse autour du nouveau test pour la citoyenneté.

---

<sup>20</sup> Vous pouvez avoir accès à ces rapports en sélectionnant le Comité et la session approprié sur : [www.ishr.ch/treaty\\_body\\_monitor](http://www.ishr.ch/treaty_body_monitor). Tous les rapports des Etats, la liste des questions, et les Observations finales sont disponibles sur : <http://www.ohchr.org/FR/Pages/WelcomePage.aspx> puis en cliquant sur « Organes - les organes des droits de l'Homme », [sélectionnez l'organe que vous souhaitez], « sessions ». Le numéro des sessions peut être recoupé en vous basant sur ce chapitre.

<sup>21</sup> Troisième rapport périodique de l'Algérie, 40<sup>e</sup> session du CAT. Les Observations finales sont disponibles sur : <http://www2.ohchr.org/english/bodies/cat/cats40.htm>. Les ONG suivantes ont remis un rapport : Al Karama for Human Rights, Amnesty International et le Collectif des Familles des disparu(e)s en Algérie. Ils sont disponibles sur : <http://www2.ohchr.org/english/bodies/cat/cats40.htm>.

<sup>22</sup> Ce rapport du SIDH sur l'EPU de l'Algérie est disponible sur : [www.ishr.ch/upr\\_monitor](http://www.ishr.ch/upr_monitor).

<sup>23</sup> CERD : 16<sup>e</sup> à 18<sup>e</sup> rapports périodiques de l'Allemagne, 73<sup>e</sup> session du CERD. Un rapport a été remis par l'ONG Forum Menschenrechte, disponible sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cerd/cerds73.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cerd/cerds73.htm). CRC-OPAC: Premier rapport périodique de l'Allemagne, 47<sup>e</sup> session du CRC. Les Observations finales sont disponibles sur [www2.ohchr.org/english/bodies/crc/crcs47.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/crc/crcs47.htm).

En janvier 2008, le CRC a examiné le respect par l'Allemagne du Protocole facultatif à la Convention concernant l'implication des enfants dans les conflits armés (OPAC). Le dialogue a abordé les points suivants : la juridiction sur le crime de recruter des enfants dans les forces armées ; la vente et l'export d'armes vers des pays qui recrutent des enfants et où les enfants de 17 ans sont des « volontaires ».

### L'Angola

L'Angola a présenté son rapport initial, ainsi que le deuxième et le troisième rapport au **CESCR** et a été examiné à sa 41<sup>e</sup> session en novembre 2008.<sup>24</sup> La délégation n'était pas bien préparée pour répondre aux questions du Comité et l'a fait de façon très générale. L'examen s'est concentré sur les questions suivantes : la fragilité du droit de propriété qui mène à des expropriations forcées ; la pauvreté généralisée et l'investissement insuffisant dans le développement économique et social ; la faible couverture des services sociaux comme l'éducation et la santé ; le niveau élevé de corruption et le manque d'indépendance de l'organe judiciaire ; un taux de chômage élevé ; la discrimination au travail ; la violence contre les femmes et les enfants ; la nécessité d'un programme de déminage ; le développement durable et le respect des communautés locales.

### L'Arabie saoudite

L'Arabie saoudite a été examinée par le **CEDAW**.<sup>25</sup> L'examen a abordé les questions suivantes : les réservations de l'Etat à la Convention ; l'incorporation inappropriée de la Convention en droit interne ; la participation des femmes à la vie politique ; le droit du travail pour les femmes ; le mariage et les relations familiales ; la nationalité ; la tutelle masculine ; la liberté de mouvement ; l'éducation et les violences contre les femmes, y compris les mauvais traitements des épouses. Le Comité a aussi fait des remarques sur l'absence de lois relatives à la violence contre les femmes. L'Etat a été encouragé à chercher le soutien technique de l'ONU pour élaborer, développer, et mettre en œuvre un plan d'action pour la promotion de l'égalité des sexes. Le Comité a critiqué l'Etat pour ses efforts limités pour réprimer les coutumes, les traditions et les stéréotypes discriminatoires à l'égard des femmes.

### L'Autriche

L'Autriche a été examinée par le **CERD** et le **CRC** au titre du Protocole facultatif à la Convention des droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (OPSC).<sup>26</sup> Les 15<sup>e</sup> à 17<sup>e</sup> rapports périodiques de l'Autriche, soumis en mai 2007, ont été examinés par le CERD en août 2008. La discussion s'est concentré sur les questions suivantes : la place de la *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale* en droit interne ; la protection des minorités et des migrants, et de la division qui existe entre les minorités ethniques et non-ethniques ; les activités des groupes néo-nazi ; la nécessité de confronter les forces de police avec le racisme ; l'élargissement et le renforcement du mandat de l'Ombudsman pour qu'il inclue la discrimination raciale ; le traitement des demandeurs d'asile ; et la possibilité de réformes dans l'éducation afin de préserver le roumain.

<sup>24</sup> Rapports de l'Angola (1 à 3), 41<sup>e</sup> du CESCR. Les Observations finales sont disponibles sur : <http://www2.ohchr.org/english/bodies/cescr/cescrs41.htm>. Les ONG suivantes ont remis un rapport : Center for Economic and Social Rights, Relatorio da Sociedade Civil Angolana et Amnesty International. Ils sont disponibles sur : <http://www2.ohchr.org/english/bodies/cescr/cescrs41.htm>.

<sup>25</sup> Premier et deuxième rapport périodique de l'Arabie saoudite, 40<sup>e</sup> session du CEDAW. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws40.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws40.htm). Les organisations suivantes ont remis des rapports parallèles : l'UNESCO; le BIT; Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children et Women for Reform. Ils sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws40.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws40.htm).

<sup>26</sup> CERD : Rapports périodiques de l'Autriche (11 à 17), 73<sup>e</sup> session du CERD. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cerd/cerds73.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cerd/cerds73.htm). CRC- OPSC : Premier rapport de l'Autriche, 49<sup>e</sup> session du CRC. Les Observations finales sont disponibles sur : <http://www2.ohchr.org/english/bodies/crc/crcs49.htm#opsc>.

L'Autriche a été examinée par le CRC en septembre 2008 pour discuter de son respect du OPSC conformément à la soumission de son premier rapport. L'examen a porté sur les questions suivantes : la pénalisation des adoptions illégales, de la vente d'enfants et du tourisme sexuel ; l'absence apparente de mécanisme pour mettre en œuvre le Protocole facultatif ; la traite des enfants et la prostitution enfantine ; l'adoption ; la pornographie mettant en scène des enfants ; les mécanismes de plaintes pour les enfants victimes ; et la prestation de services de réinsertion.

### L'Australie

Le troisième rapport de l'Australie a été examiné à la 40<sup>e</sup> session du **CAT**.<sup>27</sup> Le Comité a fait part de ses préoccupations sur les conditions dans les centres de détentions, les politiques d'immigration, et la législation contre le terrorisme. Les autres questions préoccupantes comprenaient : les décalages concernant les dispositions pénales sur la torture entre les Etats et le Commonwealth ; la défaillance de l'Australie à signer le Protocole facultatif à la *Convention contre la torture* ; l'accès des détenus à un conseil juridique et à un docteur de leur choix ; la formation en droits de l'Homme des militaires ; la traite des êtres humains, et l'exploitation sexuelle à but commercial.

### Le Bahreïn

Le **CEDAW** a examiné le premier et le deuxième rapport du Bahreïn en octobre 2008.<sup>28</sup> Les questions suivantes ont été soulevées lors de l'examen: les nombreuses réservations<sup>29</sup> du Bahreïn à la Convention ; la discrimination contre les migrants et les inégalités auxquelles les femmes sont confrontées dans le mariage. Le Comité a exhorté le Bahreïn à poursuivre ses efforts pour abroger les lois discriminatoires et à retirer toutes ses réservations à la Convention, en particulier celles qui concernent l'Article 9 (égalité des droits quant à la nationalité). Les autres domaines dans lesquels le Comité a encouragé le pays à agir rapidement étaient : la rédaction d'un droit de la famille et d'une loi sur la violence domestique.

Le Groupe de travail sur l'EPU a examiné le Bahreïn en avril 2008.<sup>30</sup>

### La Belgique

Le **CEDAW**, le **CAT** et le **CERD** ont procédé à l'examen de la Belgique. Le sixième rapport périodique de la Belgique a été examiné à la 41<sup>e</sup> session du CEDAW.<sup>31</sup> L'examen a abordé la question de la place de la Convention en droit interne et l'égalité de son application par les gouvernements régionaux de Belgique. Le Comité a également abordé la question de la hausse de la participation des femmes à la vie politique ; la division du travail basée sur la sexospécificité ; la discrimination salariale ; les stéréotypes sexospécifiques ; l'interdiction du foulard dans les écoles publiques ; et la persistance d'un taux élevé de chômage parmi les femmes. Le Comité a exhorté l'Etat à prendre des mesures pour augmenter le niveau

---

<sup>27</sup> Troisième rapport périodique de l'Australie, 40<sup>e</sup> session du CAT. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cat/cats40.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cat/cats40.htm). Les ONG suivantes ont remis un rapport : Amnesty International, New South Wales Council for Civil Liberties, National Association of Community Legal Centre, Human Rights and Equal Opportunity Commission et Human Rights Law Resource Centre Ltd, disponible sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cat/cats40.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cat/cats40.htm).

<sup>28</sup> Premier et deuxième rapports combinés du Bahreïn, 42<sup>e</sup> session du CEDAW. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws42.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws42.htm). Les ONG suivantes ont remis un rapport : Bahrain Human Rights Watch Society, Bahrain Women's Union, Bahrain Centre for Human Rights, Bahrain Youth Society for Human Rights et CARAM-ASIA, disponible sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws42.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws42.htm).

<sup>29</sup> Articles 2, 9, 15, 16 et 29.

<sup>30</sup> Ce rapport du SIDH sur l'EPU du Bahreïn est disponible sur : [www.ishr.ch/upr\\_monitor](http://www.ishr.ch/upr_monitor).

<sup>31</sup> Sixième rapport périodique de la Belgique, 41<sup>e</sup> session du CEDAW. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws42.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws42.htm). Les ONG suivantes ont remis un rapport : Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children, the Islamic Human Rights Commission et la Ligue Belge Francophone des Droits de l'Homme, disponible sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws42.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws42.htm).

d'étude des femmes et des fillettes. L'intégration des femmes migrantes dans la main d'œuvre faisait aussi partie des préoccupations du Comité.

A sa session de novembre 2008, le CAT a examiné le deuxième rapport périodique de la Belgique.<sup>32</sup> Une délégation compétente et diverse a répondu aux questions du Comité. Les préoccupations essentielles comprenaient : la supervision des procédures d'extradition et le traitement des détenus ; la création d'une institution nationale des droits de l'Homme ; les conditions et la surpopulation dans les centres de détentions ; et la législation relative à la détention des mineurs. Une autre question qui a été abordée de façon répétée a été le déni d'accès à une aide juridictionnelle dans les premières 24 heures de détention qui est sanctionné juridiquement.

La Belgique a été examinée au cours de la 72<sup>e</sup> session du CERD.<sup>33</sup> Le Comité a fait part de ses préoccupations quant à l'application de la loi contre la discrimination, y compris le plan d'action contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie de 2004. La question des effets de la crise politique belge sur l'application de la législation contre la discrimination a aussi été soulevée. Les autres préoccupations du Comité se rapportaient à la politique d'immigration ; le logement des minorités ethniques ; le traitement des demandeurs d'asile ; la traite des êtres humains ; le traitement des roms et des autres gens du voyage ; et l'intégration des immigrants.

### Le Bénin

Le Bénin a transmis son deuxième rapport périodique au **CESCR** en mai 2008.<sup>34</sup> Le Comité a questionné l'indépendance de l'institution nationale des droits de l'Homme qui a reçu le statut « C » de la part du Comité international de coordination des institutions nationales des droits de l'Homme.<sup>35</sup> La nécessité de mettre en œuvre le code de la personne et de la famille de 2004 qui déclare illégales la polygamie et l'excision a également été mise en avant. Les autres questions abordées étaient les suivantes : le processus de nomination et de renvoi des juges ; les stratégies pour la réduction de la pauvreté ; le chômage ; le coût de l'éducation ; l'accès à l'eau potable ; les conditions carcérales ; la politique nationale relative au logement ; les personnes handicapées ; l'enregistrement des naissances ; et l'aide multilatérale et bilatérale.

Le Groupe de travail sur l'EPU a examiné le Bénin en mai 2008.<sup>36</sup>

### Le Bhoutan

Le **CRC** a examiné le deuxième rapport périodique du Bhoutan en septembre 2008.<sup>37</sup> Le débat a porté sur : la défaillance du pays à ratifier les instruments internationaux (en particulier, les deux Protocoles facultatifs à la Convention) ; la diffusion de la Convention à

---

<sup>32</sup> Deuxième rapport périodique de la Belgique, 41<sup>e</sup> session du CAT. Les Observations finales sont disponibles en français sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cat/cats41.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cat/cats41.htm). FIACAT et LDH sont les ONG qui ont remis un rapport, disponible sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cat/cats41.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cat/cats41.htm).

<sup>33</sup> 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> rapports périodiques de la Belgique, 72<sup>e</sup> session du CERD. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cerd/cerds72.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cerd/cerds72.htm). La Ligue des droits de l'Homme a remis un rapport qui est disponible sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cerd/cerds72.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cerd/cerds72.htm).

<sup>34</sup> Deuxième rapport périodique du Bénin, 40<sup>e</sup> session du CESCR. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cescr/cescrwg40.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cescr/cescrwg40.htm). Les ONG suivantes ont remis un rapport : Franciscans International et Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children. Ces rapports sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cescr/cescrwg40.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cescr/cescrwg40.htm).

<sup>35</sup> Le statut « C » démontre que l'institution nationale des droits de l'Homme ne respecte pas les *Principes de Paris*.

<sup>36</sup> Ce rapport du SIDH sur l'EPU du Bénin est disponible sur : [www.ishr.ch/upr\\_monitor](http://www.ishr.ch/upr_monitor).

<sup>37</sup> Deuxième rapport périodique du Bhoutan, 49<sup>e</sup> session du CRC. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/crc/crcs49.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/crc/crcs49.htm).

travers le système éducatif ; les mesures pour empêcher la violence et les abus sexuels contre les enfants ; le processus d'acquisition de la nationalité ; les programmes gouvernementaux de soutien aux parents ; l'adoption ; les mesures pour lutter contre la malnutrition ; la prestation de soutien aux enfants souffrant de handicaps mentaux ou physiques complexes ; l'accès à l'instruction élémentaire ; le travail des enfants ; le système judiciaire pour mineurs ; et les mesures prises pour réunir les familles de réfugiés.

## La Bolivie

La Bolivie a été examinée par le **CMW**, le **CEDAW** et le **CESCR**.<sup>38</sup> Lors de l'examen de la Bolivie, le CMW a abordé l'absence de données sur les flux migratoires ; les documents et la régularisation des migrants ; les démarches pour lutter contre la contrebande et la traite d'être humains ; les allégations de violences contre les femmes boliviennes qui travaillent à l'étranger ; les initiatives régionales sur la migration ; les services pour les boliviens qui sont à l'étranger ; et l'accès des migrants aux services de base. Les autres questions qui ont été évoquées comprenaient : la participation de la société civile à la rédaction du rapport périodique ; le regroupement familial ; le travail des enfants ; le traitement des migrants péruviens ; et la participation aux syndicats.

Le dialogue avec le CEDAW s'est concentré sur la création d'un mécanisme qui coordonnerait la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes ; l'émission de cartes d'identité ; l'éducation ; les conséquences de la pauvreté sur les femmes ; et le manque d'accès des femmes qui ont des ressources insuffisantes aux recours juridiques. Les autres domaines auxquels le Comité s'est intéressé étaient les suivants : le droit de la famille ; la propriété foncière ; la traite des femmes et la prostitution ; la santé ; et la situation des femmes afro-boliviennes.

L'examen par le CESCR s'est porté *inter alia* sur : la reconnaissance des peuples autochtones et de leurs droits, en particulier leur droit aux terres de leurs ancêtres ; les politiques pour éliminer le travail servile ; le quasi esclavage de certains autochtones ; les mesures pour réduire l'extrême pauvreté ; les dispositions juridiques pour l'égalité des sexes ; le chômage ; les conditions de travail ; le système de sécurité sociale ; la mortalité due aux avortements illégaux ; et la protection des enfants contre la violence. Les autres sujets qui ont été évoqués comprenaient : la malnutrition ; le logement ; l'éducation ; les travailleurs migrants ; le Sida ; la production et la consommation de coca ; et la protection de l'environnement.

## Le Botswana

Le premier rapport du Botswana, remis avec près de cinq ans de retard, a été examiné à la 92<sup>e</sup> session du **CCPR** en mars 2008.<sup>39</sup> Les questions suivantes ont été abordées lors de

---

<sup>38</sup> CMW : Premier rapport périodique de la Bolivie, 8<sup>e</sup> session du CMW. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cmw/cmws08.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cmw/cmws08.htm). L'Ombudsman, et la coalition d'ONG Mesa Tecnica et Mesa Tecnica on soumis un rapport disponible sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cmw/cmws08.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cmw/cmws08.htm). CEDAW : Rapports périodiques de la Bolivie (2 à 4), 40<sup>e</sup> session du CEDAW. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws40.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws40.htm). Des rapports parallèles ont été remis par : la FAO, l'UNESCO, le BIT, International Gay and Lesbian Human Rights Commission, Ipas, HelpAge International, Congregation of the sisters of the good shepherd, une coalition d'ONG, et Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children. Ces rapports sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws40.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws40.htm). CESCR : Deuxième rapport périodique de la Bolivie, 40<sup>e</sup> session du CESCR. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cescr/cescrs40.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cescr/cescrs40.htm). Les ONG suivantes ont remis des rapports : CLADEM, Ipas, Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children, Capítulo Boliviano de Derechos Humanos, Democracia y Desarrollo et la Comunidad de Derechos Humanos, une coalition d'ONG, et FIAN au nom d'une coalition d'ONG. Ces rapports sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cescr/cescrs40.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cescr/cescrs40.htm).

<sup>39</sup> Premier rapport périodique du Botswana, 92<sup>e</sup> session du CCPR. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/hrc/hrcs92.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/hrc/hrcs92.htm). Les ONG suivantes ont transmis un rapport: Global Initiative, Survival Initiative,

l'examen : la réconciliation du *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* avec le droit coutumier, en particulier en ce qui concerne l'égalité des sexes ; l'absence d'une institution nationale des droits de l'Homme en accord avec les *Principes de Paris* ; la rétention de la peine de mort ; la pratique du châtiment corporel ; la torture et les mauvais traitements des prisonniers ; la surpopulation carcérale ; et la loi pénalisant l'homosexualité. Le Comité a aussi fait des remarques sur la discrimination systématique contre les minorités ethniques et linguistiques ; l'indépendance de l'organe judiciaire ; et la limitation du droit à la liberté d'expression.

Le Groupe de travail sur l'EPU a examiné le Botswana à sa session de décembre 2008.<sup>40</sup>

### La Bulgarie

Le **CRC** a examiné le deuxième rapport périodique de la Bulgarie en mai 2008.<sup>41</sup> Les questions abordées ont été les suivantes : les mécanismes internes pour la protection des droits de l'enfant ; la non-discrimination et le droit à être entendu dans toute procédure judiciaire ; la protection des enfants contre les mauvais traitements et l'abandon ; le rôle des parents dans l'éducation ; les procédures d'adoption ; les enfants handicapés ; les allocations santé ; l'éducation sexuelle ; la discrimination dans le système éducatif ; la traite des enfants ; le travail des enfants ; et la justice pour mineurs.

### Le Burundi

Le **CEDAW** a examiné le Burundi en janvier 2008.<sup>42</sup> Le Comité a félicité l'Etat pour avoir intégré la Convention dans sa Constitution. Il s'est cependant dit préoccupé par le fait que la législation nationale n'ait pas encore été mise à jour en conséquence. Le Comité s'est aussi intéressé aux dispositions juridiques relatives à la violence contre les femmes et à l'aide matérielle apportée aux victimes, ainsi que les programmes existants pour lutter contre la traite des fillettes afin de les prostituer. La représentation insuffisante des femmes dans les organes provinciaux et municipaux, surtout dans le système juridique traditionnel : « Bashingantaha » a suscité des inquiétudes particulières. L'examen a aussi abordé les questions du mariage et des relations familiales ; la vulnérabilité des femmes face au Sida ; et la situation des femmes de la campagne, y compris leurs droits de propriété, leur participation à la vie politique et leur éducation.

Le Groupe de travail sur l'EPU a examiné le Burundi en décembre 2008.<sup>43</sup>

### Le Canada

Le Canada a été examiné à la 41<sup>e</sup> session du **CEDAW**.<sup>44</sup> L'examen s'est principalement concentré sur les questions suivantes : l'application de la Convention dans les provinces ; le

---

RETENG: The Multicultural Coalition of Botswana, la FIDH, Ditshwanelo, Survival, BONELA et LeGaBiBo. Ces rapports sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/hrc/hracs92.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/hrc/hracs92.htm).

<sup>40</sup> Ce rapport du SIDH sur l'EPU du Botswana est disponible sur : [www.ishr.ch/upr\\_monitor](http://www.ishr.ch/upr_monitor).

<sup>41</sup> Deuxième rapport périodique de la Bulgarie, 48<sup>e</sup> session du CRC. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/crc/crcs48.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/crc/crcs48.htm).

<sup>42</sup> Troisième et quatrième rapports périodiques du Burundi, 40<sup>e</sup> session du CEDAW. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws40.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws40.htm). Des rapports parallèles ont été transmis par : la FAO, l'UNESCO, le BIT, CAFOB-UNIFEM, ACAT-OMCT, et Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children. Ils sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws40.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws40.htm).

<sup>43</sup> Ce rapport du SIDH sur l'EPU du Burundi est disponible sur : [www.ishr.ch/upr\\_monitor](http://www.ishr.ch/upr_monitor).

<sup>44</sup> Septième rapport périodique du Canada, 41<sup>e</sup> session du CEDAW. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws42.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws42.htm). Les ONG suivantes ont remis un rapport: African Canadian Legal Clinic, Amnesty International, B.C. CEDAW Group, Canadian Human Rights Commission, Canadian Feminist Alliance For International Action, Canadian Feminist Alliance for International Alliance, Canadian Voice of Women for Peace (VOW), la Fédération des femmes du Québec, FORWARD - FOR Women's Autonomy, Rights and Dignity, Global Initiative to End All Corporate Punishment of Children, Justice for Girls and Justice for Girls International, Six Nations Traditional Women's Council Fire, Haudenosaunee, et Poverty and Human Rights Centre. Ces rapports sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws42.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws42.htm).

niveau de pauvreté parmi les femmes ; le chômage ; le logement ; les avantages sociaux ; la protection de l'enfance ; l'accès à la santé ; l'aide juridictionnelle ; la violence domestique ; et l'insuffisance des enquêtes dans le cas des violences contre les femmes. Le Comité s'est dit particulièrement préoccupé par la souffrance des femmes autochtones, notamment à cause de la pauvreté, de la violence, de l'incarcération, du chômage et de sévices sexuels. Le Comité a également questionné les nouvelles lignes directrices pour le financement des ONG qui, selon les rapports des ONG, n'était pas approprié.

### Le Chili

Le **CRC** a procédé à l'examen du premier rapport du Chili en janvier 2008 pour évaluer son respect du Protocole facultatif à la Convention des droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (OPSC).<sup>45</sup> Le Comité a abordé les questions suivantes lors de l'examen : la place du Protocole facultatif en droit interne et dans la jurisprudence ; la défaillance de l'Etat de pénaliser la détention de matériel pornographique mettant en scène des enfants ; le tourisme sexuel ; la façon dont les enfants victimes sont traités par la justice ; la création d'un Ombudsman et d'une institution nationale des droits de l'Homme ; la dissémination du OPSC et le rôle des médias quant à la sensibilisation du public ; l'adoption ; le nombre élevé de disparitions ; l'absence de législation sur la traite des enfants ; et la structure d'aide aux enfants des rues. Le Comité a également évalué le respect du Protocole facultatif à la Convention des droits de l'enfant concernant l'implication des enfants dans les conflits armés (OPAC) par le Chili.

### La Chine (y compris Hong Kong et Macao)

La Chine a été examinée à la 41<sup>e</sup> session du **CAT** en novembre 2008.<sup>46</sup> En général, la délégation a répondu aux questions du Comité de façon sommaire et dédaigneuse. L'examen s'est focalisé sur : le manque de mécanismes préventifs contre la torture ; le non-respect de son obligation de non-refoulement, surtout en ce qui concerne les immigrants de la République Populaire Démocratique de Corée (RPDC) ; la pratique de la torture par la police, en particulier à l'égard des praticiens Falun Gong et à la suite des événements de mars 2008 au Tibet ; les conditions de détention ; la rééducation par des camps de travail ; le manque d'indépendance de l'organe judiciaire ; et l'insuffisance de la formation et de l'éducation sur les droits de l'Homme.

Concernant Hong Kong, les questions abordées comprenaient : l'absence d'un mécanisme indépendant pour traiter les plaintes ; les fouilles envahissantes sur les détenus par la police ; et son engagement insuffisant vis-à-vis de l'Article 3 de la Convention (sur le non-refoulement). Concernant Macao, le Comité s'est concentré sur les questions de la traite des êtres humains ; la protection des droits des migrants clandestins détenus dans les prisons ; et la violence domestique.

### La Corée (République de)

---

<sup>45</sup> Premier rapport périodique du Chili, 47<sup>e</sup> session du CRC. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/crc/crcs47.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/crc/crcs47.htm).

<sup>46</sup> Quatrième rapport périodique de la Chine, 41<sup>e</sup> session du CAT. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cat/cats41.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cat/cats41.htm). Les ONG qui ont remis des rapports sont : Amnesty International, China Society for Human Rights Studies, Chinese Human Rights Defenders, Human Rights in China, Human Rights Watch, International Harm Reduction Association, Asia Catalyst, Interfaith International, International Campaign for Tibet, China Human Rights Lawyers Concern Group, Free Tibet, Tibetan Centre for Human Rights and Democracy, Unrepresented Nations and Peoples Organisation and World Uyghur Congress et Conscience Foundation. Ces rapports sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cat/cats41.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cat/cats41.htm).

En mai 2008, le **CRC** a examiné le premier rapport de la République de Corée pour l'**OPSC** et l'**OPAC**.<sup>47</sup> Concernant l'OPSC, le pays a été interrogé sur : l'adoption illégale et internationale ; la protection des épouses mineures ; le traitement des victimes de la prostitution ; la définition du crime relatif à la pornographie ; et la coordination de la surveillance des droits de l'enfant.

Les questions abordées dans le cadre de l'OPAC comprenaient : le stockage et la vente de mines antipersonnelles ; le statut des enfants demandeurs d'asile et des enfants réfugiés ; la diffusion d'informations sur le Protocole facultatif ; le centre de surveillance des droits de l'enfant ; la formation des soldats de maintien de la paix à l'étranger ; la conscription volontaire des enfants de 17 ans dans l'armée ; les abus sexuels dans les écoles militaires ; et l'amélioration de la surveillance des exportations d'armes.

La République de Corée a aussi été examinée par le Groupe de travail sur l'EPU en mai 2008.<sup>48</sup>

### Le Costa Rica

Le **CAT** a examiné le Costa Rica en mai 2008.<sup>49</sup> Le dialogue entre l'Etat et le Comité a abordé le fait de savoir si une simple suspension des fonctionnaires reconnus coupables de torture était appropriée. La délégation a expliqué que les fonctionnaires pouvaient être suspendus pour une période allant jusqu'à 12 ans. Le Comité s'est aussi enquis de plus de précisions concernant la violence domestique et le châtement corporel des enfants ; la traite des êtres humains et leur exploitation sexuelle ; l'immigration et les réfugiés ; ainsi que la formation des policiers et des fonctionnaires sur les droits de l'Homme.

### Le Danemark

Le **CCPR** a examiné le Danemark en octobre 2008.<sup>50</sup> L'examen s'est concentré sur l'incorporation du Pacte en droit interne, y compris dans celui du Groenland et des îles Féroé. Le Comité a aussi abordé la situation des prisonniers, surtout la pratique de l'emprisonnement cellulaire avant le procès et la situation des détenus qui sont mineurs. Il a exhorté l'Etat à amender sa législation et à mettre en œuvre une limite raisonnable pour la durée de l'emprisonnement cellulaire provisoire. Le Comité a aussi soulevé les questions suivantes : la limite de la durée de la détention des demandeurs d'asile ; la législation de lutte contre le terrorisme ; l'utilisation des assurances diplomatiques lors de l'extradition des immigrants clandestins ou de personnes considérées comme une menace pour la sécurité nationale. Enfin, il a exhorté le Danemark à s'assurer que sa législation autorise une liberté totale de religion.

### Djibouti

Le deuxième rapport périodique de Djibouti a été examiné par le **CRC** en septembre 2008.<sup>51</sup> Les questions suivantes ont été abordées : la place de la Convention en droit interne ; la discrimination contre les enfants nés hors mariage ; l'enregistrement des naissances ; les

<sup>47</sup> Premiers rapports périodiques, 48<sup>e</sup> session du CRC. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/crc/crcs48.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/crc/crcs48.htm).

<sup>48</sup> Ce rapport du SIDH sur l'EPU de la République de Corée est disponible sur : [www.ishr.ch/upr\\_monitor](http://www.ishr.ch/upr_monitor).

<sup>49</sup> Deuxième rapport périodique du Costa Rica, 40<sup>e</sup> session du CAT. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cat/cats40.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cat/cats40.htm). International Gay and Lesbian Human Rights Commission a transmis un rapport au CAT qui est disponible sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cat/cats40.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cat/cats40.htm).

<sup>50</sup> Cinquième rapport périodique du Danemark, 94<sup>e</sup> session du CCPR. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/hrc/hracs94.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/hrc/hracs94.htm). Le rapport soumis par l'ONG Inuit Circumpolar Conference (Groenland) est disponible sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/hrc/hracs94.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/hrc/hracs94.htm).

<sup>51</sup> Deuxième rapport périodique de Djibouti, 49<sup>e</sup> session du CRC. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/crc/crcs49.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/crc/crcs49.htm).

mariages précoces et forcés ; les autres services de placement pour les enfants abandonnés ; l'adoption ; le châtement corporel ; les efforts pour combattre le taux élevé de mortalité infantile pour les enfants de moins de cinq ans ; l'accès à l'éducation des enfants handicapés ; l'excision ; les mesures pour renforcer l'instruction élémentaire ; le travail des enfants ; le système de justice pour mineurs ; l'exploitation sexuelle des mineurs et des enfants des rues.

### L'Equateur

Le **CERD** et le **CEDAW** ont procédé à l'examen de l'Equateur. Les rapports combinés de l'Equateur (du 17<sup>e</sup> au 19<sup>e</sup>) ont été examinés par le CERD. La discussion s'est concentrée sur les questions suivantes : le statut des roms ; les peuples autochtones et afro-équatoriens, en particulier leur accès à l'éducation ; les droits fonciers des autochtones ; les mesures pour promouvoir l'émancipation des femmes, en particulier les femmes autochtones et afro-équatoriennes ; le système juridique autochtone ; la promotion des langues autochtones ; les mesures pour combattre l'augmentation de l'illettrisme ; la culture clandestine ; la formation des policiers et des militaires en matière de droits de l'Homme ; le logement et le développement de stratégies pour les foyers à revenu modeste ; et le projet de Constitution.

Le CEDAW a examiné le sixième et le septième rapport périodique de l'Equateur en octobre 2008. Parmi les questions qui ont été soulevées lors de l'examen figuraient : la violence contre les femmes (surtout celle contre les filles à l'école) ; la participation des femmes à la vie politique ; la traite des femmes ; l'égalité dans le mariage ; et le mariage précoce de certaines fillettes. Le Comité a pris bonne note des nombreux progrès qui ont été faits sur les droits des femmes en Equateur, en particulier la création du Conseil national pour les femmes.

Le Groupe de travail sur l'EPU a examiné l'Equateur en avril 2008.<sup>52</sup>

### L'Erythrée

Le **CRC** a examiné le deuxième et le troisième rapport consolidé de l'Erythrée en juin 2008.<sup>53</sup> L'examen a abordé les questions suivantes : la finalisation des nouvelles lois civiles, pénales et coutumières ; la collecte des données et leur compilation ; les prévisions budgétaires des programmes de protection de l'enfance ; le rôle de la société civile ; le processus d'enregistrement des naissances ; la lutte contre la discrimination ; la liberté de religion ; le châtement corporel ; la lutte contre le Sida et l'excision ; les taux élevés de mortalité infantile et maternelle ; les enfants handicapés ; l'éducation, y compris la proportion d'abandons et le manque d'instituteurs ; les orphelins ; les conflits armés ; le travail des enfants ; et la justice pour les mineurs.

### L'Espagne

L'Espagne a été examinée lors de la 94<sup>e</sup> session du **CCPR** en octobre 2008.<sup>54</sup> Les questions qui ont été abordées comprenaient : le traitement des détenus et l'utilisation considérable de la détention au secret ; la fréquence élevée de la violence domestique basée sur le sexe ; les cas d'expulsions arbitraires des migrants ; la détention de mineurs dans les locaux de la

---

<sup>52</sup> Ce rapport du SIDH sur l'EPU de l'Equateur est disponible sur : [www.ishr.ch/upr\\_monitor](http://www.ishr.ch/upr_monitor).

<sup>53</sup> Deuxième et troisième rapport périodique de l'Erythrée, 48<sup>e</sup> session du CRC. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/crc/crcs48.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/crc/crcs48.htm).

<sup>54</sup> Cinquième rapport périodique de l'Espagne, 94<sup>e</sup> session du CCPR. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/hrc/hrcs94.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/hrc/hrcs94.htm). Les ONG suivantes ont remis un rapport: AEDIDH, ALA y APDHE, Amnesty International, Asociacion Espanola para el Desarrollo y la Aplicacion del Derecho Internacional de los Derechos Humanos, CAMHA, Conscience & Peace Tax International, le CPT, la CIJ, Democracy Reporting International, ACAT-FIACAT, Human Rights Watch, Basque Observatory of Human Rights – Behatokia, Asociacion Pro Derechos Humanos de Andalucia et la Commission internationale de juristes. Ces rapports sont disponibles sur: [www2.ohchr.org/english/bodies/hrc/hrcs94.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/hrc/hrcs94.htm).

police ; la liberté d'expression, en particulier la fermeture de deux points de vente de médias au pays basque ; les cas de racisme et de xénophobie ; les disparitions forcées et la ratification de la *Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées*.

### Les Etats-Unis d'Amérique

Les Etats-Unis d'Amérique (USA) ont été examinés par le **CERD** et le **CRC (OPSC et OPAC)**.<sup>55</sup> Au cours de la session du CERD, le Comité a demandé aux USA d'expliquer pourquoi le taux d'arrestation et de condamnation, et la durée de cette dernière était plus élevé pour les afro-américains que pour les blancs. La délégation a répondu que les raisons de cette disparité étaient complexes et a insisté sur le fait que les lois américaines fédérales garantissent l'égalité de traitement. Le Comité s'est également dit préoccupé par le profilage racial ; la ségrégation de fait dans les écoles publiques ; l'éventuelle application discriminatoire de la peine de mort ; et la politique d'immigration, en particulier par rapport aux personnes en provenance des pays musulmans.

L'examen des USA par le CRC en mai 2008 au nom de l'OPSC s'est concentré sur : les implications qui résultent de la ratification du Protocole facultatif ; la définition ambiguë de certains concepts, notamment la traite des enfants, la vente d'organes et la pornographie mettant en scène des enfants ; la juridiction et l'extradition pour des crimes couverts par le Protocole facultatif ; la protection des enfants victimes et les témoins ; l'aide aux victimes ; l'application de la *Convention de la Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale*.

Les USA ont aussi été examinés par le CRC en vertu de l'OPAC. La discussion a porté sur : les nombreuses déclarations interprétatives des USA sur le Protocole facultatif ; une éventuelle ratification du *Statut de Rome de la Cour pénale internationale* et de la *Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction* ; la suspension de la peine de mort pour les mineurs ; les poursuites pour crimes de guerre, y compris pour avoir recruté ou utilisé des enfants soldats, commis par ou contre des ressortissants américains ; le processus de recrutement pour les forces armées, y compris le fait de cibler les mineurs ; les limites pratiques et juridiques concernant la détention des prisonniers de guerre qui étaient mineurs au moment de leur capture ; les enfants détenus dans les zones de combat ; l'évaluation des situations individuelles et des besoins des enfants des demandeurs d'asile ; les mesures pour éviter que les enfants de moins de 18 ans soient recrutés par des entreprises de sécurité privées ; la réglementation de la vente d'armes ; et les garanties pour ne pas exporter des armes, directement ou indirectement, vers des pays ou des personnes dont on sait qu'ils recrutent des enfants soldats.

### La Fédération de Russie

La Fédération de Russie a été examinée par le **CERD** pour étudier ses 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> rapports périodiques.<sup>56</sup> L'examen a porté sur les questions suivantes : la place et les droits des peuples autochtones au nord de la Sibérie et à l'extrême Est du pays ; les droits liés à la nationalité pour les anciens ressortissants de l'Union soviétique ; la formation des

---

<sup>55</sup> CERD : rapports périodiques des Etats-unis d'Amérique (USA) (4 à 6), 72<sup>e</sup> session du CERD. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cerd/cerds72.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cerd/cerds72.htm). Les ONG suivantes ont remis un rapport: US Human Rights Network au nom d'une coalition de 18 ONG et NBA-ILS et Indiana University group. Ces rapports sont disponibles sur: [www2.ohchr.org/english/bodies/cerd/cerds72.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cerd/cerds72.htm). CRC-OPSC: Premier rapport périodique des USA, 48<sup>e</sup> session du CRC. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/crc/crcs48.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/crc/crcs48.htm). CRC-OPAC: Premier rapport périodique des USA, 48<sup>e</sup> session du CRC. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/crc/crcs48.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/crc/crcs48.htm).

<sup>56</sup> 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> rapports périodiques de la Fédération de Russie, 73<sup>e</sup> session du CERD. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cerd/cerds73.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cerd/cerds73.htm).

fonctionnaires de police contre la discrimination raciale ; la place des cosaques ; la capacité du Conseil du Président et du bureau de l'Ombudsman à traiter les plaintes concernant la discrimination raciale ; les activités des organisations extrémistes ; et les droits des demandeurs d'asile, des réfugiés et des migrants.

### Les Fidji

Les Fidji ont été examinés par le **CERD** en février 2008.<sup>57</sup> Le dialogue a abordé l'ambiguïté de la législation nationale sur la pénalisation des infractions racistes ; l'accès foncier pour les fidjiens non-autochtones ; la faible représentation des fidjiens non-autochtones dans le service public ; la discrimination dans les écoles ; et l'institution nationale des droits de l'Homme. Les autres domaines jugés préoccupants par le Comité étaient les suivants : le taux élevé de suicide parmi la population indo-fidjienne ; la détention ; l'émigration ; et la protection des autres minorités que les indo-fidjiens.

### La Finlande

**CEDAW** a procédé à l'examen de la Finlande.<sup>58</sup> Le Comité s'est dit préoccupé par la persistance de l'inégalité salariale entre les femmes et les hommes sur le marché du travail. Les autres questions qui ont été soulevées comprenaient : la lutte contre la violence à l'égard des femmes ; la traite des femmes et leur exploitation par la prostitution ; la participation des femmes à la vie politique ; l'éducation et les stéréotypes ; la place des minorités et des migrantes.

Le Groupe de travail sur l'EPU a aussi examiné la Finlande, en avril 2008.<sup>59</sup>

### La France

Le **CEDAW**, le **CESCR** et le **CCPR** ont examiné la France.<sup>60</sup> Le CEDAW s'est dit particulièrement insatisfait du manque d'application de la Convention par les tribunaux. Les autres domaines qui ont préoccupé le Comité étaient : la mise en œuvre de la *Charte pour l'égalité des hommes et des femmes* ; le statut du département pour les droits des femmes et l'égalité ; les effets de la nouvelle loi concernant l'immigration sur les femmes ; les stéréotypes ; la traite des femmes ; la prostitution ; et la violence contre les femmes.

Le CESCR a critiqué le Gouvernement pour son manque d'effort dans l'évaluation des effets des lois françaises sur les droits économiques, sociaux et culturels en France. Les autres questions précises qui ont été abordées étaient les suivantes: l'exclusion au travail ; le

---

<sup>57</sup> 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> rapports périodiques des Fidji, 72<sup>e</sup> session du CERD. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cerd/cerds72.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cerd/cerds72.htm). Une coalition de trois ONG des Fidji a transmis un rapport au Comité, disponible sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cat/cats40.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cat/cats40.htm).

<sup>58</sup> 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> rapports périodiques de la Finlande, 41<sup>e</sup> session du CEDAW. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws41.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws41.htm). Des rapports parallèles ont été présentés par les ONG suivantes : Coalition of Finnish Women's Associations and the Global Initiative to end all corporal punishment of children. Ils sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws41.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws41.htm).

<sup>59</sup> Ce rapport du SIDH sur l'EPU de la Finlande est disponible sur : [www.ishr.ch/upr\\_monitor](http://www.ishr.ch/upr_monitor).

<sup>60</sup> CEDAW : sixième rapport de la France, 40<sup>e</sup> session du CEDAW. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws40.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws40.htm). Des rapports parallèles ont été remis au Comité par les ONG suivantes : Islamic Human Rights Commission, la Coordination Française pour le Lobby Européen des Femmes et Global Initiative to end all corporal punishment of children. Ces rapports sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws40.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws40.htm). CESCR: troisième rapport de la France, 40<sup>e</sup> session du CESCR. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cescr/cescrs40.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cescr/cescrs40.htm). Des rapports parallèles ont été remis au Comité par les ONG suivantes : Basque, Ni Putes Ni Soumises, Organisation in Favour of the Language Rights of Basque Speakers, the European Bureau for Lesser Used Languages, Global Initiative, Fédération Internationale des Droits de l'Homme, EBLUL, et la Plateforme française pour les DESC, disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cescr/cescrs40.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cescr/cescrs40.htm). CCPR: quatrième rapport périodique de la France, 93<sup>e</sup> session du CCPR. Des rapports parallèles ont été remis au Comité par les ONG suivantes : Amnesty International, ANAFE, Behatokia Basque Observatory of Human Rights, Human Rights Watch, Conscience and Peace Tax International, Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children, European Roma Rights Centre, Ni Putes Ni Soumises, la Ligue des droits de l'homme et la CIMADE. Ces rapports sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/hrc/hrcs93.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/hrc/hrcs93.htm).

chômage ; les syndicats ; la sécurité sociale ; la santé ; l'éducation ; les droits des minorités, des réfugiés et des demandeurs d'asile.

Le CCPR a examiné le quatrième rapport de la France en juillet 2008. La discussion s'est concentrée sur : la législation concernant la lutte contre le terrorisme et la détention provisoire des suspects ; la surpopulation et les conditions carcérales ; les sanctions à l'égard des fonctionnaires de police qui commettent des infractions contre des étrangers ; les mesures de promotion de l'égalité des sexes, en particulier à l'égard des migrantes ; les mesures pour s'occuper du droit coutumier qui prévaut dans les territoires d'outre-mer ; l'augmentation de la violence domestique et le traitement des étrangers.

Le Groupe de travail sur l'EPU a examiné la France en mai 2008.<sup>61</sup>

### La Géorgie

Le **CRC** a procédé à l'examen du troisième rapport périodique de la Géorgie en mai 2008.<sup>62</sup> Le Comité a engagé le dialogue avec la Géorgie sur les questions suivantes : la fonction de l'Ombudsman ; le rôle des ONG ; la sensibilisation sur les droits des groupes vulnérables ; les programmes de participation des jeunes ; les programmes d'enregistrement des naissances ; les autres institutions de placement ; l'adoption ; la pauvreté affectant les enfants ; l'investissement dans la santé ; le développement de la petite enfance ; les taux de mortalité maternelle élevés ; l'éducation sexuelle ; une éducation qui inclus les enfants handicapés ; l'importance de l'enseignement préscolaire ; l'accès à l'éducation ; la formation des enseignants ; l'éducation dans les langues des minorités ; et les mesures spéciales de protection. La délégation n'a pas répondu aux questions sur un bon nombre de problèmes fondamentaux, notamment : la possibilité de lois exhaustives sur les droits de l'enfant ; la place de la population rom ; les plaintes portées par les enfants sur les questions qui affectent leurs droits et leur intérêt ; et le maintien des dispositions pour les familles séparées.

### L'Islande

Le **CAT** et le **CEDAW** ont examiné l'Islande.<sup>63</sup> Le CAT a exhorté l'Islande à préparer une loi claire et exhaustive sur la torture. Les points essentiels qui ont été abordés comprenaient : l'inspection des instituts psychiatriques ; la suppression de prisons séparées pour les personnes en détention provisoire et celle déjà condamnées ; la situation des femmes et des jeunes délinquants ; le traitement des réfugiés et des demandeurs d'asile ; la formation des fonctionnaires sur la prévention de la torture ; l'examen des mesures de détention par un organe indépendant ; la baisse des plaintes relatives à la violence policière ; et la violence contre les femmes et les filles.

Le CEDAW a fait part de sa préoccupation quant à l'efficacité des derniers amendements législatifs et des dernières initiatives politiques en date. Les autres questions qui ont été abordées étaient : la participation des femmes à la vie politique et publique ; la traite des êtres humains ; la consommation de drogue et d'alcool parmi les jeunes femmes ; la prostitution et la violence contre les femmes.

---

<sup>61</sup> Ce rapport du SIDH sur l'EPU de la France est disponible sur : [www.ishr.ch/upr\\_monitor](http://www.ishr.ch/upr_monitor).

<sup>62</sup> Troisième rapport périodique de la Géorgie, 48<sup>e</sup> session du CRC. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/crc/crcs48.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/crc/crcs48.htm).

<sup>63</sup> CAT: Troisième rapport périodique de l'Islande, 40<sup>e</sup> session du CAT. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cat/cats40.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cat/cats40.htm). L'ONG Iceland Human Rights Centre a remis un rapport disponible sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cat/cats40.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cat/cats40.htm) CEDAW: Cinquième et sixième rapport périodique de l'Islande. 41<sup>e</sup> session du CEDAW. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws41.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws41.htm). L'ONG Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children a remis un rapport qui est disponible sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws41.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws41.htm).

## L'Inde

Le **CESCR** a examiné l'Inde.<sup>64</sup> Le Comité a mis en doute l'utilisation de la politique de « réalisation progressive » puisqu'elle ne comprend pas un seuil minimum pour chaque droit établi dans le Pacte. Il a affirmé que la réalisation des droits ne pourra jamais être achevée sans une norme minimale, ce qui, dans les faits, ferait perdre toute valeur au Pacte. La délégation indienne a répondu que la politique avait des objectifs clairs et articulés qui, par définition, donnaient un fondement aux droits. L'attention s'est aussi portée sur l'intégration sociale et le développement économique des populations marginalisées, y compris les castes et les tribus, les femmes, les enfants et ceux qui vivent en dessous du seuil de pauvreté. Les autres domaines préoccupants qui ont été abordés étaient l'impunité, le déplacement et la sécurité sociale.

L'Inde a été examinée par le Groupe de travail sur l'EPU en avril 2008.<sup>65</sup>

## L'Indonésie

L'Indonésie a présenté son rapport au **CAT** en mai 2008.<sup>66</sup> Le Comité s'est dit particulièrement préoccupé par le signalement de l'utilisation de la torture par les autorités et sur le fait de savoir si la torture en tant que telle était comprise dans le crime de « violations graves » en droit indonésien. En réponse, l'Indonésie a affirmé que la définition de la torture serait incorporée dans son nouveau projet de code pénal, en accord avec la Convention. La délégation a fourni des informations sur le mandat et la structure de la Commission vérité et réconciliation qui est envisagée, ainsi que sur le rôle de la Commission nationale de l'Ombudsman. La situation des groupes vulnérables, à savoir les personnes déplacées dans leur propre pays, les femmes, les victimes de la traite des êtres humains, les réfugiés et les demandeurs d'asile ; et les minorités religieuses ont été évoquées. Les autres questions soulevées comprenaient : la protection des droits pendant la garde à vue ; les aveux soutirés de force ; le harcèlement et les violences contre les défenseurs des droits de l'Homme ; la Commission nationale des droits de l'Homme (Komnas HAM) ; l'absence d'enquête et de poursuite efficace par le Procureur général ; la coopération judiciaire internationale ; la juridiction universelle ; la protection des témoins ; l'aide juridictionnelle pour les groupes vulnérables ; et la traite des êtres humains.

L'Indonésie a également été examinée par le Groupe de travail sur l'EPU en avril 2008.<sup>67</sup>

## L'Irlande

L'Irlande a été examinée par le **CCPR** et le **CRC**.<sup>68</sup> L'examen du CCPR en juillet 2008 a abordé les questions suivantes : l'incorporation du Pacte en droit interne ; la création de

---

<sup>64</sup> Rapports périodiques de l'Inde (3 à 5), 40<sup>e</sup> session du CESCR. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cescr/cescrs40.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cescr/cescrs40.htm). Les ONG suivantes ont remis des rapports : Amebkkar Centre for Justice and Peace, 3DThree, ActionAid – Inde, FIAN, Forum for Fact-finding and Documentation and Advocacy, Habitat International, Navdanya – GMOs, NCDHR – IDSN, People's Collective for ESCRs, Muslims in Gujarat, Housing and Land Rights 2004, IDMC, PIPM, NMM, NEDF, Centre for Reproductive Rights, The tribal dimension – NCHRTM et National Dalit Cultural Forum. Ces rapports sont disponibles sur: [www2.ohchr.org/english/bodies/cescr/cescrs40.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cescr/cescrs40.htm).

<sup>65</sup> Ce rapport du SIDH sur l'EPU de l'Inde est disponible sur : [www.ishr.ch/upr\\_monitor](http://www.ishr.ch/upr_monitor).

<sup>66</sup> Deuxième rapport périodique de l'Indonésie, 40<sup>e</sup> session du CAT. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cat/cats40.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cat/cats40.htm). Des rapports ont été soumis par les ONG et institutions nationales des droits de l'Homme suivantes : Amnesty International, Asian Legal Resource Centre, Komnas Perempuan, une coalition d'ONG, Komnas HAM's, et Working Group on the Advocacy against Torture. Ces rapports sont disponibles sur: [www2.ohchr.org/english/bodies/cat/cats40.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cat/cats40.htm).

<sup>67</sup> Ce rapport du SIDH sur l'EPU de l'Indonésie est disponible sur : [www.ishr.ch/upr\\_monitor](http://www.ishr.ch/upr_monitor).

<sup>68</sup> CCPR : Troisième rapport périodique de l'Irlande, 93<sup>e</sup> session du CCPR. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/hrc/hrcs93.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/hrc/hrcs93.htm). Les ONG suivantes ont remis des rapports au Comité: Free Legal Advice Centre, Irish Council for Civil Liberties, Immigrant Council for Ireland, Irish Refugee Council, Conscience and Peace Tax International, Irish Family Planning Association et Queen's University Belfast. Ces rapports sont disponibles sur: [www2.ohchr.org/english/bodies/hrc/hrcs93.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/hrc/hrcs93.htm). CRC-OPAC: premier rapport de l'Irlande, 47<sup>e</sup> session du CRC. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/crc/crcs47.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/crc/crcs47.htm).

nouveaux organes juridiques depuis le dernier examen de l'Irlande, notamment la Garda Ombudsman Complaints Commission et la Commission irlandaise des droits de l'Homme ; la législation relative à la traite des êtres humains et la réinsertion des victimes ; la discrimination basée sur l'orientation sexuelle et la sexospécificité, en particulier le droit à l'union civile des personnes de même sexe et le droit des femmes à l'avortement ; la prépondérance du catholicisme et ses effets sur l'indépendance du système éducatif ; l'organe judiciaire et le droit à l'avortement ; les conditions de détention des demandeurs d'asile ; la réforme des prisons et la surpopulation carcérale ; les questions des minorités, notamment les gens du voyage : leur intégration dans la société et leur protection par la loi irlandaise ; les transfèrements extrajudiciaires ; et l'emprisonnement pour des dettes impayées.

Le CRC a examiné le premier rapport de l'Irlande sur l'application du Protocole facultatif à la Convention concernant l'implication des enfants dans les conflits armés (OPAC). La discussion s'est focalisée sur les questions suivantes : la diffusion des buts du Protocole à tous les groupes professionnels pertinents qui travaillent avec des enfants, y compris les militaires ; l'élargissement du mandat du Bureau de l'Ombudsman pour les enfants pour que les agissements de l'armée soient de sa compétence ; élever l'âge minimum du recrutement dans l'armée à 18 ans ; le fait que des armes pour l'entraînement soient fournies à des enfants de moins de 18 ans ; l'absence de disposition nationale qui interdit explicitement la participation directe aux hostilités des personnes entre 15 et 18 ans ; l'absence de mécanisme pour identifier et s'occuper efficacement des enfants demandeurs d'asile et qui auraient directement pris part aux hostilités ; la décomposition des données financières concernant le programme d'aide irlandais pour permettre une évaluation et une surveillance des dépenses vis-à-vis des enfants ; et le fait que l'Etat n'ait pas mentionné la possibilité de recruter ou d'utiliser des enfants soldats dans les hostilités comme une catégorie qui exclue la vente d'armes dans la loi « Control of Exports Bill » récemment introduite.

### L'Italie

Le **CERD** a examiné l'Italie en février 2008.<sup>69</sup> Le Comité a montré son intérêt pour le travail du Bureau national pour la promotion de l'égalité de traitement et la suppression de la discrimination basée sur la race ou l'origine ethnique, et a posé des questions quant à son niveau d'indépendance. Les questions de la discrimination contre les non-ressortissants et la déportation des immigrants clandestins ; l'intégration des populations roms et sinti ; ainsi que la xénophobie et les stéréotypes ont été soulevées.

### Le Japon

Le Japon a été examiné par le **CCPR** en octobre 2008, après avoir rendu son cinquième rapport périodique.<sup>70</sup> Parmi les questions soulevées figuraient les suivantes : l'attitude du Japon par rapport au processus de compte-rendu et sa défaillance dans la mise en œuvre d'un bon nombre des recommandations faites précédemment par le Comité ; l'augmentation de l'application de la peine de mort ; la législation discriminatoire à l'égard des couples du même sexe pour les logements sociaux ; la nature controversée des substituts de prisons, notamment le fait que des interrogatoires intenses sans la présence d'un avocat, des aveux

<sup>69</sup> 14<sup>e</sup> et 15<sup>e</sup> rapports périodiques de l'Italie, 72<sup>e</sup> session du CERD. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cerd/cerds72.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cerd/cerds72.htm). Les ONG suivantes ont remis des rapports : Gruppo di Lavoro, CPPDU, Unione Forense per la Tutela dei Diritti Umani, ERRC et COHRE. Ces rapports sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cerd/cerds72.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cerd/cerds72.htm).

<sup>70</sup> Cinquième rapport périodique du Japon, 94<sup>e</sup> session du CCPR. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/hrc/hrcs94.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/hrc/hrcs94.htm). Les ONG suivantes ont remis des rapports au Comité : Baraku Liberation and Human Rights Research Institute, Centre Prisoners' Rights Japan, Discrimination against Koreans in the National Pensions System, Japan Federation of Bar Associations, Japan Fellowship of Reconciliation, Japanese Workers' Committee for Human Rights, Ainu Resource Centre, Kokubai Network, Support Group for Repressed Tachikawa Anti-War Leafleters, Support Group for Toyota Motor Philippines Corporation Workers Association, Women's Active Museum on War and Peace, Research Institute of International Human Rights Law Policies, AJWRC, Association of Korean Human Rights in Japan, la FIDH et Global Rights.

soutirés par la force et les mauvaises conditions de vie aient été signalés ; la défaillance persistante du Gouvernement à dédommager les victimes du système des « femmes de réconfort » utilisé par l'armée japonaise pendant la deuxième guerre mondiale ; l'absence d'égalité entre les hommes et les femmes au travail, notamment aux postes de prise de décision ; et l'absence de législation précise sur la violence domestique. Malgré la présence d'une délégation nombreuse et de haut-niveau, l'attitude du Japon sur la plupart des questions soulevées n'a pas été constructive. Elle a donné peu d'indication sur son intention d'aborder les questions principalement préoccupantes soulevées par le Comité.

Le Japon a été examiné par le Groupe de travail sur l'EPU en mai 2008.<sup>71</sup>

### Le Kazakhstan

Le Kazakhstan a été examiné par le **CAT**.<sup>72</sup> L'examen a abordé l'ambiguïté de la définition de la torture au Kazakhstan ; la pratique persistante de la torture et de la violence sexuelle contre les prisonniers ; la protection inappropriée pendant la détention ; et le refoulement des demandeurs d'asile vers l'Ouzbékistan et la Chine, sans assurances diplomatiques. Dans ses Observations finales, le Comité a exhorté le Gouvernement Kazakh à, *inter alia*, condamner de façon claire toute les pratiques de torture, et à promouvoir un mécanisme efficace qui recevrait les plaintes de torture et de violence sexuelle des détenus.

### Le Kenya

Le Kenya a été examiné par le **CAT** et le **CESCR** pour la première fois.<sup>73</sup> L'examen par le CAT a abordé les questions suivantes : l'absence de définition claire de la torture en droit interne ; l'absence d'un organe officiel efficace pour recevoir les plaintes relatives à la torture ; les conditions dans les établissements de détention ; les violences systématiques après les élections et les crimes sexuels perpétrés par les forces de la police et l'armée ; et l'inapplication du principe de non-refoulement en droit interne. Les autres questions préoccupantes qui ont été évoquées étaient : les obstacles auxquels font face les défenseurs des droits de l'Homme ; l'âge peu élevé de la responsabilité pénale ; et l'indépendance de l'organe judiciaire.

Le CESCR a abordé les questions de la place du Pacte en droit interne ; la pauvreté ; l'accès à une nourriture appropriée ; le chômage et les régulations dans les zones de traitement des exportations ; l'inégalité ; et la situation des groupes vulnérables. Le Comité a soulevé un certain nombre de questions sur les mesures prises par le Gouvernement pour améliorer la situation relative aux logements. Les autres questions qui ont été abordées comprenaient : les réserves faites par le Kenya à l'Article 10 (2) du Pacte qui accorde une protection spéciale aux mères avant et après la naissance de leur enfant pour une durée raisonnable, et la corruption.

### Le Koweït

Le **CRC** a examiné le Koweït en janvier 2008, en vertu de l'**OPSC** et de l'**OPAC**.<sup>74</sup> Concernant l'OPSC, la discussion s'est concentrée sur : les lois spécifiques relatives aux

<sup>71</sup> Ce rapport du SIDH sur l'EPU du Japon est disponible sur : [www.ishr.ch/upr\\_monitor](http://www.ishr.ch/upr_monitor).

<sup>72</sup> Deuxième rapport périodique du Kazakhstan, 41<sup>e</sup> session du CAT. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cat/cats41.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cat/cats41.htm). Les ONG suivantes ont remis un rapport : Amnesty International et une coalition d'ONG pour le Kazakhstan, disponible sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cat/cats41.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cat/cats41.htm).

<sup>73</sup> CESCR : Premier rapport périodique du Kenya, 41<sup>e</sup> session du CESCR. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cescr/cescrs41.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cescr/cescrs41.htm) CAT: Premier rapport périodique du Kenya, 41<sup>e</sup> session du CAT. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cat/cats41.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cat/cats41.htm). Les ONG suivantes ont remis un rapport : Human Rights Watch, Kenyan National Commission on Human Rights, l'OMCT et une coalition d'ONG menée par IMLU. Ces rapports sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cat/cats41.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cat/cats41.htm).

<sup>74</sup> Premier rapport périodique du Koweït, 47<sup>e</sup> session du CRC. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/crc/crcs47.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/crc/crcs47.htm).

mauvais traitements qui figurent dans le Protocole facultatif, ainsi que la jurisprudence dans ce domaine ; le manque de référence législative explicite à l'extradition des personnes commettant des délits dans le cadre du Protocole facultatif ; l'emploi des enfants pour les travaux ménagers ; les poursuites pénales dans lesquelles des enfants sont impliqués ; la pénalisation de la production de matériel pornographique ; et le rôle des écoles pour instruire les enfants sur ce Protocole.

Le dialogue avec le Comité sur l'OPAC a abordé : la place des campagnes de déminage ; le travail du département des femmes et des enfants du Ministère des Affaires sociales et du travail ; la délinquance ; la diffusion d'une culture de paix et de tolérance ; la législation et la juridiction relatives au Protocole facultatif ; et la participation des mineurs dans l'armée.

### Le Kirghizstan

Le troisième rapport du Kirghizstan a été examiné par le **CEDAW** en octobre 2008.<sup>75</sup> L'examen a soulevé les questions suivantes : la nécessité d'harmoniser le droit interne avec les articles de la Convention ; la prépondérance de la violence contre les femmes et la nécessité de faire face aux stéréotypes patriarcaux ; le taux élevé de mariages pour lesquels la mariée a été enlevée ; la sous-représentation des femmes en politique ; l'augmentation du taux de mortalité maternelle et le pourcentage élevé de femmes anémiques. En outre, le Comité a attiré l'attention sur l'écart entre les hommes et les femmes sur le marché du travail ; la fréquence des violences contre les travailleurs sexuels ; et le manque de foyer fournis par le gouvernement pour les victimes d'exploitation sexuelle.

### Le Liban

Le Liban a été examiné par le CEDAW au début de l'année 2008.<sup>76</sup> En réponse aux questions du CEDAW, la délégation a clarifié la structure et le mandat de la Commission nationale pour les femmes libanaises. Le Comité a fait remarquer que la Commission est un organe à moitié gouvernemental avec une faible capacité. Il a demandé au Liban de renforcer ses mécanismes nationaux pour la promotion de la femme. Les autres questions soulevées au cours du dialogue comprenaient : les allégations quant à l'octroi de visa « artistiques » aux femmes victimes de la traite des êtres humains ; l'insuffisance de la participation des femmes à la vie politique ; la situation des employés de maison qui sont exclus du Code du travail ; les mesures adoptées par le Gouvernement pour créer un réseau de santé efficace ; et la situation des groupes vulnérables, à savoir les femmes de la campagne, les réfugiées palestiniennes et les lesbiennes.

### La Lituanie

La Lituanie a été examinée par le **CEDAW**, le **CAT** et le **CRC (OPSC)**.<sup>77</sup> Au cours du dialogue avec le CEDAW, la délégation a reconnu que le financement des ONG pour les femmes restait insuffisant, et que jusqu'à la moitié du budget gouvernemental pour les

---

<sup>75</sup> Troisième rapport périodique du Kirghizstan, 42<sup>e</sup> session du CEDAW. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws42.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws42.htm).

<sup>76</sup> Troisième rapport périodique du Liban, 40<sup>e</sup> session du CEDAW. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws40.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws40.htm). Les organisations suivantes ont remis des rapports: la FAO, l'UNESCO, le BIT, Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children, Frontiers Lebanon, Lebanese Protection for Lesbians, Gay Men, Bisexuals, and Transgenders (HELEM), Enough Violence and Exploitation (KAFA), Committee for the Follow-Up on Women's Issues, et une coalition de cinq ONG. Ces rapports sont disponibles sur: [www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws40.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws40.htm).

<sup>77</sup> CEDAW : Troisième et quatrième rapports périodiques de la Lituanie, 40<sup>e</sup> session du CEDAW. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws41.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws41.htm). Les organisations suivantes ont remis un rapport: Center for Equality and Advancement, Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children, une coalition d'ONG, et Centre for Reproductive Rights. Ces rapports sont disponibles sur: [www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws41.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws41.htm). CAT:: Deuxième rapport périodique de la Lituanie, 41<sup>e</sup> session du CAT. . Les Observations finales sont disponibles sur : <http://www2.ohchr.org/english/bodies/cat/cats41.htm>. CRC-OPSC: Premier rapport de la Lituanie, 49<sup>e</sup> session du CRC. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/crc/crcs49.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/crc/crcs49.htm).

projets liés à l'égalité des sexes provenaient des fonds structurels de l'Union européenne. Le Comité a aussi fait part de son inquiétude face à l'inégalité salariale entre les hommes et les femmes et à la ségrégation sur le marché du travail. La délégation a reconnu que la persistance des stéréotypes quant au rôle des hommes et des femmes était la principale raison expliquant le retranchement dans la ségrégation occupationnelle et la faible représentation des femmes dans la plupart des postes à responsabilité. Les autres domaines auxquels le Comité s'est intéressé étaient : le projet de loi sur la violence contre les femmes ; le manque de programme exhaustif d'éducation sexuelle ; les effets de la claustration ou de la double discrimination à l'égard des roms et des femmes de la campagne ; la participation des femmes à la politique et au processus décisionnel ; les stéréotypes sexospécifiques ; et la traite et l'exploitation sexuelle des femmes.

La Lituanie a remis un rapport au CAT qui a été examiné en novembre 2008. Les questions clés qui ont été soulevées par le Comité comprenaient : la définition de la torture en droit interne ; les fonctions de l'institution nationale des droits de l'Homme ; la mise en œuvre de garanties juridiques fondamentales, y compris le droit des prisonniers de voir un docteur et la situation des demandeurs d'asile ayant des besoins particuliers. Les autres points abordés étaient : le principe de non-refoulement ; la formation de la police, du personnel carcéral et des garde-frontière ; la détention provisoire ; et les conditions de détention.

La Lituanie a été examinée par le CRC en septembre 2008 pour discuter de son premier rapport et évaluer son respect de l'OPSC. La discussion s'est concentrée sur : les lois pénales nationales et les procédures relatives à la vente d'enfants, la prostitution et la pornographie infantile ; la formation des travailleurs sociaux ; la coopération avec les pays nordiques pour prévenir l'exploitation sexuelle ; l'adoption ; le rapatriement des victimes de la traite des enfants ; et la traite des enfants.

### Le Luxembourg

Le CEDAW a examiné le Luxembourg en janvier 2008.<sup>78</sup> Le Comité s'est vivement intéressé aux mesures institutionnelles et législatives mises en place pour promouvoir l'égalité des sexes, notamment le plan d'action national pour l'égalité des sexes. Il s'est enquis de la mise en œuvre de la loi de 2003 sur la violence contre les femmes qui prévoyait que l'auteur soit expulsé du foyer. Il s'est aussi concentré sur les mesures législatives de lutte contre la traite des êtres humains et la faible hausse de la participation des femmes à la vie publique et politique. Les autres questions qui ont été soulevées incluaient : l'éducation ; l'emploi ; la santé ; les immigrantes ; le mariage et les relations familiales ; les femmes de la campagne ; et les retraites.

Le Luxembourg a également été examiné par le Groupe de travail sur l'EPU en décembre 2008.<sup>79</sup>

### La Macédoine

La Macédoine a été examinée par le CCPR et le CAT.<sup>80</sup> L'examen du deuxième rapport périodique par le CCPR s'est déroulé en mars 2008. Les points suivants ont été abordés : les

<sup>78</sup> Cinquième rapport périodique du Luxembourg, 40<sup>e</sup> session du CEDAW. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws40.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws40.htm). L'ONG Global Initiative to End All Corporal Punishment a remis un rapport au Comité, disponible sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/docs/ngos/globalall.pdf](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/docs/ngos/globalall.pdf).

<sup>79</sup> Ce rapport du SIDH sur l'EPU du Luxembourg est disponible sur : [www.ishr.ch/upr\\_monitor](http://www.ishr.ch/upr_monitor).

<sup>80</sup> CCPR : Deuxième rapport périodique de la Macédoine, 92<sup>e</sup> session du CCPR. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/hrc/hrcs92.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/hrc/hrcs92.htm). Les ONG suivantes ont remis des rapports: Civil Society Research Center, European Roma Rights Centre, Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children, Conscience and Peace Tax International, International Commission on Missing Persons, l'OMCT, ILGA – Europe and Masso. Ces rapports sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/hrc/hrcs92.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/hrc/hrcs92.htm). CAT: Deuxième rapport périodique de la Macédoine, 40<sup>e</sup> session du CAT. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cat/cats40.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cat/cats40.htm). Les ONG suivantes ont remis

efforts pour lutter contre la corruption ; la discrimination contre les femmes, notamment à travers les stéréotypes sexospécifiques véhiculés par les médias et la faible participation des femmes à la vie civile et politique ; les droits civils et politiques des minorités, en particuliers les roms ; la portée et les effets des lois d'amnistie ; le statut et le retour de plus de 2000 réfugiés kosovars ; et la situation des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays. Le CCPR a aussi abordé la non-conformité de l'Ombudsman national avec les *Principes de Paris* ; la formation de la police sur les droits de l'Homme; et l'équité dans le droit de vote aux élections locales.

Le deuxième rapport périodique de la Macédoine a été examiné par le CAT à sa 40<sup>e</sup> session en mai 2008. La discussion a porté sur les questions suivantes : la conformité de la définition de la torture en droit interne avec la Convention ; les sanctions contre la torture qui sont inappropriées; l'indépendance de l'organe judiciaire ; la surpopulation carcérale, la violence contre les prisonniers, et les conditions de détention des mineurs ; la formation des fonctionnaires de police sur les droits de l'Homme ; le statut des personnes disparues après les guerres des Balkans ; la révision de la définition traditionnelle du viol dans le Code pénal ; le traitement de la minorité rom et des demandeurs d'asile.

### Madagascar

Madagascar a été examiné par le **CEDAW** en octobre 2008 après avoir remis son cinquième rapport périodique.<sup>81</sup> Parmi les questions qui ont été soulevées figuraient les suivantes : la nature patriarcale de la société ; la persistance des traditions culturelles discriminatoires à l'égard des femmes telle que l'excision; l'émancipation des femmes par des activités qui génèrent un revenu ; les améliorations dans le domaine de l'hygiène sexuelle avec l'introduction d'un service de planning familial gratuit en 2006, et la lutte contre le Sida ; le besoin urgent de mesures spéciales temporaires pour permettre aux femmes d'avoir un meilleur accès aux offres d'emploi ; le manque de clarté dans les lois au sujet de la violence domestique, et la nécessité de développer des activités de sensibilisation ; la traite et l'exploitation sexuelle des femmes et des jeunes filles ; l'absence de programmes spécifiques pour améliorer les conditions de vie des femmes de la campagne.

### Le Maroc

Le Maroc a été examiné par le **CEDAW**.<sup>82</sup> L'examen a abordé la place de la Convention en droit interne, notamment dans le droit du mariage ; la violence contre les femmes ; les efforts pour augmenter la représentation des femmes dans les rôles décisionnels ; l'éducation ; et la santé. Le Comité a demandé à ce qu'une campagne de sensibilisation de la population contre les stéréotypes négatifs soit lancée. Il a aussi exhorté l'Etat à améliorer la promotion de la participation des femmes à la vie politique et à supprimer toutes sortes de violence contre les femmes, y compris le mauvais traitement des épouses. Le Comité s'est une nouvelle fois dit préoccupé par l'absence de référence à l'égalité des sexes dans la Constitution.

---

des rapports : Civil Society Research Center, European Roma Rights Centre, International Commission on Missing Persons et l'OMCT. Ces rapports sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cat/cats40.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cat/cats40.htm).

<sup>81</sup> Cinquième rapport périodique de Madagascar, 42<sup>e</sup> session du CEDAW. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws42.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws42.htm). L'OMCT a remis un rapport, disponible sur: [www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws42.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws42.htm).

<sup>82</sup> Rapports combinés du Maroc (3 et 4), 40<sup>e</sup> session du CEDAW. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws40.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws40.htm). Les organisations suivantes ont remis un rapport au Comité : la FAO, l'UNESCO, le BIT, l'Association Démocratique des Femmes du Maroc et Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children. Ces rapports sont disponibles sur: [www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws40.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws40.htm).

Le Maroc a aussi été examiné par le Groupe de travail sur l'EPU en avril 2008.<sup>83</sup>

### La Mission des Nations Unies au Kosovo (UNMIK)

UNMIK a présenté au **CESCR** des informations complémentaires sur le Kosovo et la Métochie, comme addendum à l'examen de la Serbie par le CESCR en mai 2005.<sup>84</sup> Parmi les questions posées figuraient les suivantes : le fait que la nouvelle Constitution ait omis de mentionner le Pacte dans la liste des traités relatifs aux droits de l'Homme directement applicables au Kosovo ; le faible taux de personnes déplacées suite au conflit du Kosovo et qui sont revenues ; les problèmes liés au logement, notamment celui des roms, des ashkali, et des égyptiens, y compris les villages illégaux, les conditions de vie difficiles, le saturnisme dont souffrent les personnes déplacées dans leur propre pays qui se trouvent dans des camps, et les difficultés relatives au droit de propriété ; le taux élevé de chômage qui a été aggravé par la privatisation des sociétés sociales ; le manque de données démographiques fiables ; et les problèmes auxquels UNMIK fait face pour exercer une véritable influence sur le terrain depuis la déclaration d'indépendance du Kosovo en février 2008.

### La Moldavie

Le **CERD** a examiné la Moldavie.<sup>85</sup> L'examen a porté sur la place de la Convention en droit interne et sur la réalisation des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels des minorités. La tendance à la discrimination contre les roms, les bulgares, les ukrainiens, les musulmans et les apatrides a été jugée particulièrement préoccupante. Les autres questions abordées comprenaient : la discrimination raciale dans le système judiciaire ; la représentation des minorités ; la discrimination religieuse, les apatrides ; la liberté d'association ; et la langue des minorités.

### Monaco

Le **CCPR** a procédé à l'examen de Monaco.<sup>86</sup> Le Comité a demandé si la réserve de Monaco à l'Article 25 du Pacte sur la participation politique serait retirée. Le Comité s'est dit préoccupé par l'absence d'institution nationale des droits de l'Homme. L'Etat a également été critiqué pour définir le terrorisme de façon trop large. Les autres questions qui ont été soulevées comprenaient : la durée de la garde à vue ; le droit des détenus à un avocat ; l'avortement thérapeutique ; l'égalité des sexes aux postes décisionnels ; et la violence domestique.

### La Mongolie

Le **CEDAW** a procédé à l'examen de la Mongolie.<sup>87</sup> L'examen s'est concentré sur le fait de s'assurer de la participation des femmes à la vie politique ; l'égalité des sexes dans les lois ; la violence domestique ; et la lutte contre les stéréotypes sexospécifiques. Le Comité a constaté le décalage entre le pourcentage élevé de femmes ayant reçu une éducation et leur faible pourcentage aux postes décisionnels. Le Comité s'est aussi concentré sur les mesures

---

<sup>83</sup> Ce rapport du SIDH sur l'EPU du Maroc est disponible sur : [www.ishr.ch/upr\\_monitor](http://www.ishr.ch/upr_monitor).

<sup>84</sup> La Serbie avait suggéré qu'UNMIK fournisse des informations sur l'application du Pacte au Kosovo et en Métochie puisqu'après juin 1999 (lorsque ces zones ont été administrées par l'ONU), la Serbie n'avait plus juridiction sur le territoire. Le rapport d'UNMIK est disponible sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cescr/cescrs41.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cescr/cescrs41.htm).

<sup>85</sup> Rapports combinés de la Moldavie (3 à 5), 72<sup>e</sup> session du CERD. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cerd/cerds72.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cerd/cerds72.htm). Un rapport parallèle a été remis au Comité par : Resource Center for Human Rights/ National Roma Center, disponible sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cerd/cerds72.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cerd/cerds72.htm).

<sup>86</sup> Deuxième rapport périodique de Monaco, 94<sup>e</sup> session du CCPR. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/hrc/hrcs94.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/hrc/hrcs94.htm).

<sup>87</sup> Rapports combinés de la Mongolie (4 à 7), 41<sup>e</sup> session du CEDAW. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws42.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws42.htm). Les ONG suivantes ont remis des rapports : Centre for Citizens' Alliance, Coalition of Mongolian LGBT Rights Activists, Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children, et la Commission nationale des droits de l'Homme de Mongolie. Ces rapports sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws42.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws42.htm).

de lutte contre la traite des femmes et des enfants, ainsi que sur la garantie d'une aide juridictionnelle et d'un financement des refuges pour les victimes.

### Le Monténégro

Le **CAT** a examiné le premier rapport du Monténégro en novembre 2008. L'examen a porté sur les questions suivantes : le droit des détenus à un médecin et à un avocat ; l'indépendance de l'organe judiciaire ; la place de la population rom qui est nombreuse et qui a été déplacée du Kosovo ; les programmes de formation sur la Convention et la prévention de la torture ; les techniques d'interrogation qui sont acceptables et les mécanismes d'évaluation pour jauger leur efficacité ; l'indépendance des mécanismes de plaintes portées contre la police ; les disparitions forcées et la violence entre les prisonniers.

Le Monténégro a également été examiné par le Groupe de travail sur l'EPU en décembre 2008.<sup>88</sup>

### Le Myanmar

Le Myanmar a été examiné à la 42<sup>e</sup> session du **CEDAW** en novembre 2008.<sup>89</sup> La délégation a adopté une attitude plutôt dédaigneuse sur un certain nombre de questions. La discussion a porté sur la défaillance du pays à mettre en œuvre ses obligations qui découlent de la Convention et sur la nécessité d'harmoniser le droit interne avec le droit international ; la discrimination à l'égard des femmes et des minorités ; la traite des femmes et la nécessité d'un système de collecte et de surveillance de données détaillé à cet égard ; le faible taux de participation des femmes à la prise de décisions et la nécessité de mesures temporaires spéciales ; le taux élevé de sidéens et de mortalité maternelle ; le financement et l'indépendance des ONG ; le faible niveau d'éducation des femmes, surtout dans les campagnes.

### La Namibie

La Namibie a été examinée par le **CERD** en août 2008.<sup>90</sup> L'examen a porté sur la place de la Convention en droit interne et sur les inquiétudes à propos des amendements à la loi sur l'interdiction de la discrimination raciale (*Racial Discrimination Prohibition Act*) ; le besoin de renforcer les efforts pour briser le cycle de la pauvreté ; les nouvelles initiatives pour fournir des papiers d'identité ; les droits fonciers de la minorité San ; les progrès assez lents de la politique nationale de réinstallation ; la discrimination dans l'accès à l'éducation ; et la fusion du droit romain néerlandais de « common law » avec le droit coutumier dans les domaines de la succession et de l'héritage.

### Le Nicaragua

Le Nicaragua a été examiné par le **CERD**, le **CESCR** et le **CCPR**.<sup>91</sup> Le CERD a abordé les questions suivantes : la place de la Convention en droit interne et l'administration de la

---

<sup>88</sup> Ce rapport du SIDH sur l'EPU du Monténégro est disponible sur : [www.ishr.ch/upr\\_monitor](http://www.ishr.ch/upr_monitor).

<sup>89</sup> Troisième rapport périodique du Myanmar, 42<sup>e</sup> session du CEDAW. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws40.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws40.htm). Les ONG suivantes ont remis des rapports: Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children, Global Justice Centre, Women's League of Burma et Women of Burma. Ces rapports sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws42.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws42.htm).

<sup>90</sup> Rapport périodique de la Namibie (8 à 12), 73<sup>e</sup> session du CERD. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cerd/cerds73.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cerd/cerds73.htm). Les ONG suivantes ont remis des rapports: Legal Assistance Centre and International Women's Human Rights Clinic, et National Society for Human Rights Liberty Center. Ces rapports sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cerd/cerds73.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cerd/cerds73.htm).

<sup>91</sup> CERD : Rapports combinés du Nicaragua (10 à 14), 72<sup>e</sup> session du CERD. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cerd/cerds72.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cerd/cerds72.htm). Les ONG suivantes ont remis des rapports: Indigenous Community of Awás Tingni; Minority Rights Group International; Consejo Regional de Pueblos Indígenas de la región central coordinadora Diriängen and Interpelación al estado de Nicaragua por los pueblos indígenas de la región central. Ces rapports sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cerd/cerds72.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cerd/cerds72.htm). CESCR: Rapports combinés du Nicaragua (3 à 5), 41<sup>e</sup> session du CESCR.

justice, notamment afférant aux peuples autochtones et aux régions autonomes. De façon générale, le Comité a fait bon accueil aux progrès législatifs mais a fait remarquer qu'une application plus vigoureuse était nécessaire. Le Comité a fait des remarques sur les défis relatifs à l'incorporation des nombreux groupes ethniques et autochtones dans le système juridique et s'est dit préoccupé par les violations du droit à la protection judiciaire, des droits politiques et à l'égalité devant la loi. Le Comité a demandé à l'Etat de garantir la participation politique des peuples autochtones à tous les niveaux.

L'examen par le CDESCR s'est concentré sur l'application des programmes de lutte contre la faim, les problèmes de logement, le chômage, l'illettrisme et l'accès aux soins. Le Comité a exhorté l'Etat à garantir que de tels programmes bénéficient à la partie de la population qui en a le plus besoin, notamment les femmes et les autochtones. Le Comité a aussi encouragé le Nicaragua à lutter contre la mortalité maternelle et à lever l'interdiction de l'avortement thérapeutique, considérée comme une violation du droit des femmes aux soins. Les questions relatives à la propriété foncière et à la tenure juridique ont préoccupé le Comité, notamment vis-à-vis des populations autochtones.

Le CCPR a examiné le Nicaragua à sa 94<sup>e</sup> session, 18 ans après son examen initial. Les questions soulevées comprenaient : les conditions carcérales, y compris la surpopulation carcérale ; l'interdiction de l'avortement thérapeutique ; l'augmentation inquiétante de la violence domestique ; l'indépendance du système judiciaire ; les droits fonciers des autochtones ; la participation des femmes et des autochtones à la vie politique ; la détention provisoire ; les exécutions extrajudiciaires des enfants ; et la liberté d'expression.

### Le Nigeria

Le Nigeria a été examiné par le **CEDAW**.<sup>92</sup> L'examen a abordé, en particulier, les questions suivantes : l'incorporation inappropriée de la Convention en droit interne et la nécessité d'un projet détaillé pour provoquer des changements culturels sur toutes les questions relatives à la Convention. Le Comité s'est dit préoccupé par les lois discriminatoires sur le divorce ; la propriété matrimoniale ; la représentation devant les tribunaux ; l'accès à l'aide juridictionnelle ; les droits de succession ; et la place des veuves. Il a aussi soulevé les questions concernant l'émancipation des femmes ; l'éducation ; la violence contre les femmes ; la traite des femmes et la prostitution ; la participation à la vie politique et publique ; l'emploi ; la pauvreté ; les soins ; le mariage et les relations familiales ; les stéréotypes sexospécifiques et les pratiques dommageables, y compris l'excision. L'attention s'est aussi portée sur le taux élevé et inquiétant de la mortalité maternelle.

### L'Ouganda

Le **CRC** (l'**OPSC** et l'**OPAC**) a examiné l'Ouganda en septembre 2008, conformément à ses premiers rapports périodiques.<sup>93</sup> Pour l'OPSC, la discussion a porté sur : l'incorporation des

---

Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cescr/cescrs41.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cescr/cescrs41.htm). Les ONG suivantes ont remis des rapports: Center for Reproductive Rights, FIAN, Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children, Ipas Central America, Minority Rights Group International, Coordinadora Diriangen, Amnesty International et PIDDHH. Ces rapports sont disponibles sur: [www2.ohchr.org/english/bodies/cescr/cescrs41.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cescr/cescrs41.htm). CCPR: Aucun rapport n'a été soumis par le Nicaragua; 94<sup>e</sup> session du CCPR. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/hrc/hrcs94.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/hrc/hrcs94.htm). Les ONG suivantes ont remis des rapports: Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children, CPTI, Human Rights Watch, Awas Tingni Community of Nicaragua, l'OMCT et Global Rights. Ces rapports sont disponibles sur: [www2.ohchr.org/english/bodies/hrc/hrcs94.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/hrc/hrcs94.htm).

<sup>92</sup> Sixième rapport périodique du Nigeria, 41<sup>e</sup> session du CEDAW. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws41.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws41.htm). Les ONG suivantes ont remis des rapports: Global initiative to End All Corporal Punishment of Children; International Displacement Monitoring Centre; Women Aid Collective (WACOL); Center for Reproductive Rights, et deux rapports compilés par une coalition d'ONG du Nigeria. Ces rapports sont disponibles sur: [www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws41.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws41.htm).

<sup>93</sup> CRC-OPSC: Premier rapport périodique de l'Ouganda, 49<sup>e</sup> session du CRC. Concluding Observations are available at [www2.ohchr.org/english/bodies/crc/crcs49.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/crc/crcs49.htm). CRC-OPAC: Premier rapport périodique de l'Ouganda, 49<sup>e</sup> session du CRC. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/crc/crcs49.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/crc/crcs49.htm).

objectifs du Protocole facultatif dans le droit interne ; les programmes d'éducation sexuelle ; les mesures préventives concernant les meurtres rituels, la coopération avec le fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et les acteurs de la société civile ; la migration économique, en particulier le déplacement des enfants ; et les programmes de réinsertion pour les enfants victimes d'exploitation.

Dans son étude sur l'application de l'OPAC par l'Ouganda, le Comité a examiné : la place du Protocole facultatif en droit interne ; les amnisties octroyées en vertu de la loi d'amnistie (*Amnesty Act*) ; la réinsertion des anciens enfants soldats dans la société ; la réinsertion et l'intégration des victimes de viol ; les méthodes pour améliorer le système d'enregistrement des naissances ; les efforts pour poursuivre les membres de l'Armée de Résistance du Seigneur (LRA) devant la Cour pénale internationale ; la stratégie d'éradication de la pauvreté ; et la réinsertion des enfants sauvés de la LRA.

### Panama

Le troisième rapport périodique du Panama a été examiné par le **CCPR** lors de sa 92<sup>e</sup> session en mars 2008.<sup>94</sup> La discussion s'est concentrée sur les questions suivantes : les conditions carcérales et le traitement des prisonniers ; la discrimination contre les femmes (surtout au travail) ; le statut juridique des réfugiés ; l'interdiction générale de l'avortement ; les droits des peuples autochtones et l'absence d'un cadre juridique efficace pour protéger les enfants contre l'exploitation.

### Les Philippines

Les Philippines ont été examinées par le **CESCR** et le **CRC** (l'**OPAC**).<sup>95</sup> Le CESCR a procédé à l'examen du deuxième au quatrième rapport périodique des Philippines à sa 41<sup>e</sup> session, en novembre 2008. L'examen a abordé les questions suivantes : les initiatives gouvernementales pour garantir le droit au logement et dédommager les victimes des expulsions forcées ; le droit des populations autochtones aux terres de leurs ancêtres ; les droits des femmes par rapport à la législation sur le viol, la santé procréative, le mariage des femmes musulmanes, et la traite des êtres humains ; les mesures concernant le chômage ; le renforcement de la sécurité sociale ; et les droits des Philippines qui travaillent à l'étranger. De plus, le Comité a attiré l'attention sur la détérioration du système éducatif, la corruption généralisée, et les allégations du manque d'indépendance de la Commission des droits de l'Homme.

En mai 2008, les Philippines ont été examinées par le CRC pour discuter de son premier rapport et de la mise en œuvre de l'OPAC. Les questions qui ont été soulevées comprenaient : les allégations de discrimination contre les populations autochtones ; l'amnistie des anciens enfants soldats ; le rôle de l'Ombudsman ; la durée de détention d'un mineur ; les conditions dans les centres de détention pour mineurs ; l'extradition des mineurs et un plus grand contrôle de la vente des armes.

Les Philippines ont également été examinées par le Groupe de travail sur l'EPU en avril 2008.<sup>96</sup>

<sup>94</sup> Troisième rapport périodique du Panama, 92<sup>e</sup> session du CCPR. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/hrc/hrcs92.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/hrc/hrcs92.htm). Les ONG suivantes ont remis des rapports: CLADEM, CPTI, Red de Derechos Humanos, PIHRL et le rapport sur le Panama fait par Harvard Clinic, disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/hrc/hrcs92.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/hrc/hrcs92.htm).

<sup>95</sup> CESCR : rapport périodique des Philippines (2 à 4), 41<sup>e</sup> session du CESCR. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cescr/cescrs41.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cescr/cescrs41.htm). Les ONG suivantes ont remis des rapports: Centre for Reproductive Rights, COHRE, Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children, l'OMCT, IDMC, la Commission des droits de l'Homme des Philippines, une coalition d'ONG des Philippines, FIAN et ESCR-Asie. Ces rapports sont disponibles sur: [www2.ohchr.org/english/bodies/cescr/cescrs41.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cescr/cescrs41.htm). CRC-OPAC: premier rapport des Philippines, 48<sup>e</sup> session du CRC. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/crc/crcs48.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/crc/crcs48.htm).

<sup>96</sup> Ce rapport du SIDH sur l'EPU des Philippines est disponible sur : [www.ishr.ch/upr\\_monitor](http://www.ishr.ch/upr_monitor).

## Le Portugal

Le sixième et le septième rapport périodique du Portugal ont été examinés à la 42<sup>e</sup> session du **CEDAW** en novembre 2008.<sup>97</sup> La discussion s'est concentrée sur les questions suivantes : la réorganisation des institutions nationales pour les femmes afin de garantir une plus grande promotion de l'égalité des sexes ; la mise en place récente de centres de crise pour les victimes de violence domestique ; le plan national contre la traite des êtres humains et l'existence de services de réinsertion pour les victimes ; le niveau élevé de ségrégation dans le marché du travail ; l'absence d'un mécanisme de plaintes efficace pour les cas de discrimination fondée sur le sexe ; et la nécessité de mettre en œuvre des mesures supplémentaires pour augmenter la participation des femmes dans le gouvernement. Le Comité a aussi attiré l'attention sur le taux élevé de Sida ; le peu d'usage des préservatifs ; et la question des objections consciencieuses des médecins qui empêchent l'accès des femmes à l'avortement.

## La République dominicaine

La République dominicaine a été examinée par le **CERD** et le **CRC**. Le CERD l'a examinée en février 2008.<sup>98</sup> Le Comité a fait remarquer avec inquiétude l'absence de lois générales contre la discrimination, y compris une définition de la discrimination raciale en accord avec l'Article 1 (1) de la Convention. Il s'est également dit préoccupé par la déportation d'haïtiens par la République dominicaine ; par le fait que le Gouvernement ne reconnaisse pas l'existence de la discrimination raciale dans le pays ; par les conditions de travail et la traite des travailleurs ; par les obstacles pour acquérir la nationalité dominicaine ; par le déni de cartes d'identités ; et l'accès à l'éducation.

Le deuxième rapport périodique de la République dominicaine a été examiné par le CRC en janvier 2008.<sup>99</sup> La discussion s'est focalisée sur les questions suivantes : l'exposition à la violence par les gangs de rues (« maras ») ; l'attribution d'actes de naissance ; l'exploitation sexuelle des enfants ; la violence domestique ; les foyers d'accueil et les autres choix de placement ; l'adoption ; le traitement des enfants handicapés dans les écoles ; la traite des êtres humains ; la santé des adolescents et l'éducation sexuelle ; la pauvreté parmi les enfants ; les plans nationaux d'éducation ; la protection des enfants des rues ; les effets de l'immigration sur les enfants ; et le système de justice pour mineurs.

## Le Royaume-Uni

Le Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord (RU) a été examiné par le **CEDAW**, le **CCPR** et le **CRC**.<sup>100</sup> Le CEDAW a reconnu que les rapports décrivent le cadre

---

<sup>97</sup> Sixième et septième rapports périodiques du Portugal, 42<sup>e</sup> session du CEDAW. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws42.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws42.htm). Les ONG suivantes ont remis des rapports: Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children et Portuguese Platform for Women's Rights. Ces rapports sont disponibles sur: [www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws42.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws42.htm).

<sup>98</sup> Rapports périodiques de la République dominicaine (9 à 12), 72<sup>e</sup> session du CERD. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cerd/cerds72.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cerd/cerds72.htm). Les ONG suivantes ont remis des rapports: Human Rights Advocates, La Red de Encuentro Dominico-Haitiano Jacques Viau, et Justice Initiative, disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cat/cats40.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cat/cats40.htm).

<sup>99</sup> Deuxième rapport périodique de la République dominicaine, 47<sup>e</sup> session du CRC. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/crc/crcs47.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/crc/crcs47.htm).

<sup>100</sup> CEDAW: Cinquième et sixième rapport périodique du Royaume-uni (RU). 41<sup>e</sup> session du CEDAW. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws41.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws41.htm). Les organisations suivantes ont remis des rapports: Equality and Human Rights Commission, FPA en Irlande du Nord, Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children, Committee on the Administration of Justice, WRC, la Commission des droits de l'Homme d'Irlande du Nord, Northern Ireland Women's European Platform, Equality Commission for Northern Ireland, UK Women's National Commission, et Northern Ireland Council for Ethnic Minorities and Lesbian Line, disponibles sur: [www.ohchr.org](http://www.ohchr.org). CCPR: Sixième rapport périodique du RU, 93<sup>e</sup> session du CCPR. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/hrc/hrcs93.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/hrc/hrcs93.htm). CRC: Troisième et Quatrième rapports consolidés du RU, 49<sup>e</sup> session du CRC.

institutionnel relatif à l'égalité des sexes mis en place en Irlande du Nord, en Ecosse et au Pays de Galles, et dans les territoires d'outre mer. Le Comité a cependant demandé des informations détaillées sur les mesures existantes pour garantir la mise en oeuvre uniforme et cohérente de toutes les dispositions de la Convention dans ces endroits. Les autres questions qui ont été soulevées étaient : la violence contre les femmes ; la traite des femmes ; la participation des femmes au processus de prise de décision ; l'éducation et les stéréotypes ; l'emploi et la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale ; la santé ; les femmes dans des situations vulnérables ; et le Protocole facultatif.

Le CCPR a examiné le sixième rapport périodique du RU en juillet 2008. l'examen a porté sur : le traitement des migrants, des demandeurs d'asile et des détenus ; l'intégration du Pacte dans le droit interne ; la reconsidération des réservations au Pacte ; la protection des droits de l'Homme par rapport à la législation de lutte contre le terrorisme, avec une mention particulière de la disposition autorisant une détention de 48 heures sans que le détenu ait accès à un avocat ; l'utilisation de la loi *Diplock* pour autoriser un procès sans jury ; et l'utilisation de « projectiles à impact atténué » par la police et les forces armées en Irlande du Nord.

Le RU a été examiné par le CRC en septembre 2008 pour étudier son troisième et quatrième rapport sur l'application de la *Convention des droits de l'enfant* et son premier rapport sur l'application de l'OPAC. Au sujet de la Convention, la discussion s'est concentrée sur les questions suivantes : le projet national d'éradication de la pauvreté ; le rôle des commissaires en charge de l'enfance ; la discrimination contre les gens du voyage en termes d'éducation et de services sociaux ; à l'école, l'intimidation et la discrimination basée sur l'orientation sexuelle ; l'accès à la scolarité des enfants handicapés ; les effets de la loi de lutte contre le terrorisme sur les libertés civiles ; l'absence de loi pénalisant tous les types de châtiments corporels ; l'adoption ; le taux élevé de grossesse chez les adolescentes ; les mesures pour lutter contre l'utilisation et l'abus de drogue et d'alcool ; les mesures pour empêcher l'excision parmi les immigrés ; l'éducation en prison ; le système de justice pour mineurs ; les droits et le traitement des enfants des demandeurs d'asile ; et l'utilisation des pistolets à impulsion électrique et des balles en plastique.

En examinant l'application de l'OPAC, le Comité a étudié les questions suivantes : la législation nationale, en particulier le fait que les « hostilités directes » n'aient pas été définies ; les exportations d'armes aux pays qui recrutent des enfants soldats ; le traitement des combattants mineurs pendant les opérations militaires ; la formation du personnel de l'armée sur le Protocole facultatif ; le rôle du commissaire des services de plainte ; le recrutement et la participation de mineurs dans les forces armées et dans les groupes non étatiques tels que les groupes paramilitaires en Irlande du Nord ; et la démobilisation, réinsertion et le rétablissement des anciens enfants soldats.

Le Royaume-Uni a aussi été examiné par le Groupe de travail sur l'EPU en avril 2008.<sup>101</sup>

### Saint Marin

Le second rapport périodique de Saint Marin a été examiné par le **CCPR** en juillet 2008.<sup>102</sup> L'examen a abordé : la législation sur la lutte contre le terrorisme ; l'utilisation des biotechnologies ; les écoutes téléphoniques et la protection du droit à la vie privée ; la violence domestique à l'égard des femmes ; les droits des personnes handicapées ; la

---

Concluding Observations are available at [www2.ohchr.org/english/bodies/crc/crcs49.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/crc/crcs49.htm). CRC-OPAC:Premier rapport périodique du RU, 49<sup>e</sup> session du CRC. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/crc/crcs49.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/crc/crcs49.htm).

<sup>101</sup> Ce rapport du SIDH sur l'EPU du RU est disponible sur : [www.ishr.ch/upr\\_monitor](http://www.ishr.ch/upr_monitor).

<sup>102</sup> Second rapport périodique de Saint Marin, 93<sup>e</sup> session du CCPR. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/hrc/hrcs93.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/hrc/hrcs93.htm). Les ONG suivantes ont remis des rapports: Child Soldiers, Global Initiative et Privacy International, disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/hrc/hrcs93.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/hrc/hrcs93.htm).

représentation juridique des indigents ; l'égalité des sexes au travail et le droit à la nationalité.

### Le Salvador

Le Salvador a été examiné par le **CEDAW** et le **CMW**. Devant le CEDAW,<sup>103</sup> la discussion a porté sur la violence domestique (en particulier l'absence de soutien approprié aux victimes) ; le harcèlement sexuel au travail (surtout dans les « maquilas » ou les ateliers où le personnel est exploité) ; le financement de l'institution nationale pour les femmes ; l'absence de mesures spéciales temporaires dans les sphères politiques et privées ; et les taux élevés de mortalité maternelle.

Le rapport initial du Salvador a été examiné par le CMW en novembre 2008.<sup>104</sup> La discussion s'est concentrée sur les questions suivantes : le projet de loi sur les étrangers et l'immigration ; les conditions des migrants ; l'expulsion des migrants et des enfants non-accompagnés ; le statut des travailleurs intérimaires ; le droit de vote des citoyens équatoriens qui sont à l'étranger ; les lois qui régissent l'envoi et la réception des expéditions d'argent des migrants qui sont à l'étranger ; et les plaintes en vertu de l'*habeas corpus*.

### La Serbie

La Serbie a été examinée par le **CRC** et le **CAT**.<sup>105</sup> La Serbie a été examinée par le CRC en mai 2008 pour discuter de son premier rapport. Au cours de l'examen, la Comité a posé des questions sur : l'harmonisation du droit interne avec les traités internationaux, en particulier la *Convention des droits de l'enfant* ; la possibilité de créer un Ombudsman pour les enfants ; la définition du terme « minorités » ; la discrimination contre les minorités et les enfants handicapés ; le grand nombre de décès dus à des accidents, le taux de mortalité néonatale et infantile, et le nombre élevé de suicides ; les efforts pour l'enregistrement des naissances dans tout le pays ; les processus de prise de décision pour placer les enfants ; la réduction de la pauvreté ; l'abus de drogue et d'alcool ; le traitement des enfants handicapés mentaux ; la discrimination au sein du système éducatif ; et la petite part du budget consacrée à l'éducation.

La Serbie a été examinée par le CAT après lui avoir remis son rapport initial. Parmi les questions qui ont été soulevées figuraient les suivantes : la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie ; le mauvais traitement des personnes handicapées physiquement ou mentalement ; les droits des détenus, y compris le droit à un avocat et à un traitement médical ; l'insuffisance des mécanismes de contrôle dans le système pénitentiaire ; la surpopulation carcérale massive ; et l'absence de mesures préventives et de poursuites en ce qui concerne la violence domestique.

---

<sup>103</sup> Septième rapport périodique du Salvador, 42<sup>e</sup> session du CEDAW. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws42.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws42.htm). Les ONG suivantes ont remis un rapport: Global Initiative to end all Corporal Punishment of Children et FESPAD. Ces rapports sont disponibles sur: [www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws42.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws42.htm).

<sup>104</sup> Premier rapport du Salvador, 9<sup>e</sup> session du CMW. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cmws/cmws09.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cmws/cmws09.htm). Les ONG suivantes ont remis un rapport: Mesa permanente sobre derechos de los migrantes et Procuraduria para la defensa de los derechos humanos, disponible sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cmws/cmws09.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cmws/cmws09.htm).

<sup>105</sup> CRC : Premier rapport périodique de la Serbie, 48<sup>e</sup> session du CRC. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/crc/crcs48.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/crc/crcs48.htm). CAT: Premier rapport périodique de la Serbie, 41<sup>e</sup> session du CAT. Même si le rapport est techniquement le deuxième rapport remis par la Serbie, le Comité l'a considéré comme le premier rapport. Ceci s'explique par le changement de Gouvernement en octobre 2000 qui a conduit la Serbie à re-accéder aux traits internationaux des droits de l'Homme. A cet égard, un accord avec l'ONU a autorisé la Serbie à transmettre un "premier" rapport couvrant la période de 1993 jusqu'aux six premiers mois de 2003. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cat/cats41.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cat/cats41.htm). Les organisations suivantes ont transmis des rapports au Comité: Center for Human Rights, Mental Disability Rights International et l'Ombudsman (Serbian Protector of Citizens), disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cat/cats41.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cat/cats41.htm).

La Serbie a aussi été examinée par le Groupe de travail sur l'EPU en décembre 2008.

### La Sierra Leone

La Sierra Leone a été examinée par le **CRC** en mai 2008 pour discuter de son deuxième rapport périodique.<sup>106</sup> Le Comité a soulevé les questions suivantes : les mécanismes et les ressources pour mettre en œuvre la loi sur les droits de l'enfant (*Child Rights Act*) ; la coordination entre les ministères dans le domaine des droits de l'enfant ; la discrimination contre les fillettes et les pratiques qui affaiblissent leur statut comme l'excision et les mariages précoces et forcés ; les mesures pour augmenter l'enregistrement des naissances ; et les violences contre les enfants. En outre, le Comité s'est enquis des lois et des mécanismes concernant le bien-être de l'enfant ; les autres choix de placement ; les questions relatives aux lois sur l'adoption ; la nécessité d'une approche à multiple facettes pour lutter contre l'excision ; le manque d'investissement dans le domaine de la santé des femmes et des enfants ; l'éducation inclusive et les efforts pour changer les attitudes à l'égard du handicap ; le soutien fourni aux anciens enfants soldats ; la situation des réfugiés qui sont des enfants ; les enfants des rues ; la traite des enfants ; et la justice pour mineurs.

### La Slovaquie

La Slovaquie a été examinée par le **CEDAW** en juillet 2008, pour discuter de ses deuxième à quatrième rapports périodiques.<sup>107</sup> L'examen a abordé les questions suivantes : la sensibilisation de la population à la Convention ; la portée limitée de la législation contre la discrimination pour adresser la discrimination structurelle ; les initiatives gouvernementales pour aborder les stéréotypes sexospécifiques ; l'inégalité salariale entre les hommes et les femmes et la ségrégation sur le marché du travail fondée sur le sexe ; l'absence d'un cadre juridique efficace pour lutter contre la violence à l'égard des femmes ; les restrictions sur les droits liés à la procréation des femmes, en particulier les obstacles pour accéder aux contraceptifs et à l'avortement ; les allégations de stérilisation forcée ; et la situation vulnérable des femmes roms. Le Comité a également attiré l'attention sur la question de la traite des femmes et la nécessité d'augmenter la participation des femmes à la vie politique et au processus décisionnel.

### La Slovénie

La Slovénie a été examinée par le **CEDAW** lors de sa 42<sup>e</sup> session en octobre 2008.<sup>108</sup> Les questions qui ont été soulevées se sont concentrées sur : la non-utilisation de la Convention par les tribunaux nationaux ; le faible niveau de consultation avec les ONG et le financement limité des ONG ; l'exclusion de l'orientation sexuelle comme un fondement de la discrimination dans la loi sur l'égalité de traitement (*Equality Treatment Act*) ; la discrimination contre les communautés roms et leur accès limité à l'aide juridictionnelle, aux soins et à l'éducation ; la faible participation des femmes à la vie politique et publique ; l'écart salarial entre les hommes et les femmes ; le taux élevé de chômage chez les femmes ; et le taux élevé de mortalité maternelle.

---

<sup>106</sup> Deuxième rapport périodique de la Sierra Leone, 48<sup>e</sup> session du CRC. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/crc/crcs48.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/crc/crcs48.htm).

<sup>107</sup> Rapports périodiques (2 à 4) de la Slovaquie, 42<sup>e</sup> session du CEDAW. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws41.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws41.htm). Les ONG suivantes ont transmis des rapports: Centre for Civil and Human Rights, la FIDH, Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children une coalition d'ONG slovaques. Ces rapports sont disponibles sur: [www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws41.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws41.htm).

<sup>108</sup> Quatrième rapport périodique de la Slovénie, 42<sup>e</sup> session du CEDAW. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws42.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws42.htm). Les ONG suivantes ont remis un rapport: Association for Helpline for Women and Children Victims of Violence, Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children, SKUC-LL et une coalition d'ONG et d'experts indépendants. Ces rapports sont disponibles sur: [www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws42.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws42.htm).

## La Suède

La Suède a été examinée par le **CEDAW**, le **CERD**, le **CAT** et le **CESCR**.<sup>109</sup> Au cours de l'examen du CEDAW, le Comité a félicité la Suède dont le travail de promotion de l'égalité des sexes est un modèle, et pour ses accomplissements dans ce domaine depuis les années 70. Cependant, le Comité a fait remarquer qu'à cet égard, les progrès avaient stagnés, par exemple, en ce qui concerne les femmes qui atteignent des postes de dirigeantes dans la sphère publique et privée, et la réduction de l'écart salarial entre les hommes et les femmes. Les autres questions qui ont attiré l'attention du Comité étaient : l'incorporation de la Convention en droit interne ; la violence contre les femmes ; la prostitution et la traite des femmes ; et les mesures pour contrecarrer la discrimination contre les groupes qui sont vulnérables.

La Suède a été examinée par le CERD en août 2008. L'examen a abordé : la place de la Convention en droit interne, y compris la nouvelle législation contre la discrimination ; les droits fonciers pour la minorité Sami ; la reconnaissance des autochtones ; les progrès dans la rédaction de la Convention nordique sami ; le droit à des cours dans sa langue maternelle ; l'aide juridictionnelle ; la discrimination contre la population rom ; la politique d'intégration suédoise ; et le taux de chômage des suédois nés à l'étranger.

Lors de son examen devant le CAT, on a demandé à la Suède de développer l'élargissement et l'application de la définition de « réfugié ». Les autres questions abordées comprenaient le fait de savoir si la Suède avait l'intention d'inclure une définition de la torture dans sa législation pénale ; la garde à vue ; les soins psychiatriques ; et la traite des êtres humains.

Le CERD a examiné le cinquième rapport périodique de la Suède en novembre 2008. Parmi les questions abordées lors de l'examen figuraient les suivantes : la discrimination contre la minorité rom, particulièrement en ce qui concerne l'accès à l'éducation et à la fonction publique ; l'égalité des personnes handicapées sur le marché du travail ; la disparité du taux d'emploi entre les suédois de souche et les personnes nées à l'étranger ; et l'absence d'une loi sur un salaire minimum. Le Comité a félicité les initiatives de la Suède sur le plan de la coopération internationale et de l'aide au développement.

## La Suisse

Le **CERD** a examiné le quatrième, cinquième et sixième rapport de la Suisse.<sup>110</sup> L'examen a abordé les questions suivantes : l'hostilité à l'égard des noirs et des musulmans ; la prolifération des organisations extrémistes de droite ; la discrimination contre les roms et les yénish ; l'absence d'institutions efficaces pour surveiller la discrimination raciale et recevoir les plaintes ; les allégations de brutalité policière ; et la tendance à des politiques plus restrictives pour les immigrants et les demandeurs d'asile.

La Suisse a aussi été examinée par le Groupe de travail sur l'EPU en mai 2008.<sup>111</sup>

---

<sup>109</sup> CEDAW : Sixième et septième rapports de la Suède, 40<sup>e</sup> session du CEDAW. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws40.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws40.htm). Les organisations suivantes ont transmis des rapports au Comité: CEDAW Suède – Network and the Swedish Women's Lobby, Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children et Synskadades. Ces rapports sont disponibles sur [www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws40.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws40.htm). CAT : Cinquième rapport périodique de la Suède, 40<sup>e</sup> session du CAT. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cat/cats40.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cat/cats40.htm). Les ONG suivantes ont transmis des rapports: la Commission internationale de jurists, Redress Trust, Swedish Helsinki Committee for Human Rights et la Croix Rouge suédoise. Ils sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cat/cats40.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cat/cats40.htm). CERD: 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> rapports de la Suède, 73<sup>e</sup> session du CERD. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cerd/cerds73.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cerd/cerds73.htm). Les ONG suivantes ont transmis des rapports: CMR, SAAMI Council et l'Association suédoise des Nations unies. Ces rapports sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cerd/cerds73.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cerd/cerds73.htm).

<sup>110</sup> Rapport périodique de la Suisse (4 à 6), 73<sup>e</sup> session du CERD. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cerd/cerds73.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cerd/cerds73.htm).

<sup>111</sup> Ce rapport du SIDH sur l'EPU de la Suisse est disponible sur : [www.ishr.ch/upr\\_monitor](http://www.ishr.ch/upr_monitor).

## La Syrie

La Syrie a été examinée par le **CMW**.<sup>112</sup> L'examen a surtout abordé la question de l'absence d'informations sur les flux migratoires et son inquiétude quant au manque de participation des ONG dans le processus de rédaction du rapport national. Le Comité a exhorté l'Etat à s'engager davantage avec la société civile et les syndicats. Il a critiqué le manque de statistiques détaillées et fiables dans le rapport de l'Etat. Les autres questions qui ont été abordées comprenaient : l'accès des migrants aux soins médicaux ; les dispositions prises pour empêcher l'immigration clandestine ; et la traite des travailleurs.

## La Tanzanie

Le **CEDAW**, le **CRC** (l'**OPSC** et l'**OPAC**) ont procédé à l'examen de la Tanzanie.<sup>113</sup> L'examen par le CEDAW a abordé les points suivants : la place de la Convention en droit interne ; la définition de la discrimination dans la Constitution ; l'abrogation des lois discriminatoires ; la violence contre les femmes ; la situation des femmes qui sont vulnérables (les femmes âgées, les femmes albinos et les femmes de la campagne) ; et les relations familiales. Le Comité s'est dit particulièrement préoccupé par l'absence de données disponibles sur la violence contre les femmes. L'Etat a reconnu que la plupart des viols, y compris le viol matrimonial n'étaient pas communiqués. Le Comité a aussi abordé les questions de l'accès des femmes de la campagne à la justice, à l'éducation et aux soins. La délégation a également reconnu que l'application de la loi contre l'excision n'avait pas été un succès.

La Tanzanie a été examinée par le CRC en septembre 2008 pour discuter de son respect de l'OPSC et de l'OPAC, conformément à ses premiers rapports en vertu des deux Protocoles facultatifs. Pour l'OPSC, les questions suivantes ont été abordées lors de l'examen : la pénalisation de la vente d'enfants ; la prostitution infantile et la pornographie mettant en scène des enfants ; les mesures pour lutter contre le tourisme sexuel et l'exploitation des enfants ; la violence policière ; la justice pour mineurs ; les procédures d'adoptions pour les étrangers ; les allégations de meurtres rituels, en particulier des enfants albinos ; et la prestation d'assistance sociale de la part du gouvernement et de la société civile aux enfants victimes.

Concernant l'application de l'OPAC par la Tanzanie, le Comité a abordé les points suivants : la coopération entre les agences gouvernementales au sujet des droits de l'enfant ; la juridiction de la Commission nationale des droits de l'Homme ; la diffusion de l'OPAC, en particulier auprès des enfants et des militaires ; la disposition relatives aux « circonstances exceptionnelles » de la loi sur la défense nationale (*National Defence Act*) ; l'intégration et la réinsertion des enfants réfugiés ; et les lois concernant l'import, l'export et le transit des armes.

En septembre 2008, le CRC a examiné le premier rapport de la Tanzanie sur l'application de l'OPSC. Les questions suivantes ont été abordées lors de la session: la nécessité que la définition des crimes de traite des enfants, d'exploitation sexuelle, de pornographie et de prostitution figurant dans le code pénal se conforme à l'OPSC ; la diffusion des buts du

---

<sup>112</sup> Premier rapport périodique de la Syrie, 8<sup>e</sup> session du CMW. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cmws/cmws08.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cmws/cmws08.htm).

<sup>113</sup> CEDAW : Rapports périodiques de la Tanzanie (4 à 6), 41<sup>e</sup> session du CEDAW. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws41.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws41.htm). Les ONG suivantes ont transmis un rapport : Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children, HelpAge International Tanzania, et Women's Legal Aid Centre (WLAC). Ces rapports sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws41.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws41.htm). CRC-OPSC: Premier rapport périodique de la Tanzanie, 49<sup>e</sup> session du CRC. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/crc/crcs49.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/crc/crcs49.htm). CRC-OPAC: Premier rapport périodique de la Tanzanie, 49<sup>e</sup> session du CRC. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/crc/crcs49.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/crc/crcs49.htm).

Protocole auprès des professionnels pertinents, y compris l'armée ; le nombre important d'orphelins touchés par le Sida ; les mesures préventives concernant le tourisme sexuel sur l'île de Zanzibar, les mariages précoces des enfants ; l'aide fournie aux enfants victimes pendant les poursuites pénales ; la vente d'enfants contre des services domestiques ou sexuels ; la procédure d'adoption tanzanienne et sa conformité avec la Convention de la Haye ; les meurtres rituels, en particulier ceux des enfants albinos ; les mécanismes d'aide mis en place pour les enfants victimes d'abus sexuels et la nécessité de s'intéresser à la question des enfants des rues.

### Le Timor oriental (Timor Leste)

Le **CRC** a examiné le Timor oriental en janvier 2008 pour évaluer l'application de la Convention, de l'**OPSC** et de l'**OPAC**.<sup>114</sup> Le Comité a soulevé les questions concernant : la législation relatives aux enfants ; le renforcement de la société civile ; la discrimination liée au sexe dans le droit coutumier ; l'application du droit de l'enfant d'exprimer son opinion ; l'enregistrement des naissances ; la régulation et la surveillance des adoption privées ; la généralisation de la violence au sein de la famille et le châtement corporel ; la prestation de services de santé de base, y compris l'immunisation ; le taux de pauvreté élevé ; les questions relatives à l'éducation, y compris le financement et la langue ; l'âge minimal pour la responsabilité pénale ; les problèmes transitoires dans le domaine de la justice pour mineurs ; les enfants des rues et le travail des enfants.

L'examen du Timor oriental au sujet de l'OPSC a abordé les points suivants : l'absence de législation dans ce domaine ; les programmes et les mécanismes pour empêcher la traite des enfants ; et le rôle des médias dans la diffusion d'informations sur des questions relatives aux droits de l'enfant.

Pour l'OPAC, le Comité a engagé le dialogue avec le Timor oriental sur les questions suivantes : un projet de loi réglementant la détention d'armes ; l'engagement des enfants dans l'armée volontaire ; la diffusion du Protocole facultatif, y compris l'implication des médias ; et les services pour les enfants qui ont été impliqués dans le conflit pour la libération, surtout leur accès à l'éducation et à un emploi.

### Le Togo

Le Togo a été examiné par le **CERD**.<sup>115</sup> L'examen s'est principalement concentré sur la place de la Convention en droit interne et sur les divisions qui existent entre les deux principaux groupes ethniques, en particulier au sein du Gouvernement et de l'armée. Le Comité a également remarqué l'absence de plaintes auprès de la Commission nationale des droits de l'Homme. Il a considéré ceci comme le signe que les citoyens ne connaissaient pas suffisamment leurs droits. En général, le Comité a souligné la nécessité d'augmenter la capacité du système juridique et d'améliorer l'éducation de sa population sur les droits de l'Homme.

### La Tunisie

Le **CCPR** a examiné le cinquième rapport périodique de la Tunisie à sa 92<sup>e</sup> session en mars 2008.<sup>116</sup> Le manque de volonté de la Tunisie d'abolir la peine de mort dans sa législation

<sup>114</sup> CRC, CRC-OPSC, CRC-OPAC: premier rapport périodique du Timor oriental auprès des trois Comités, 47<sup>e</sup> session du CRC. Les Observations finales sont disponibles sur: [www2.ohchr.org/english/bodies/crc/crcs47.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/crc/crcs47.htm).

<sup>115</sup> Rapports périodiques du CERD (6 à 17), 73<sup>e</sup> session du CERD. Les Observations finales sont disponibles sur: [www2.ohchr.org/english/bodies/cerd/cerds73.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cerd/cerds73.htm).

<sup>116</sup> Cinquième rapport périodique de la Tunisie, 92<sup>e</sup> session du CCPR. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/crc/crcs47.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/crc/crcs47.htm). Les ONG suivantes ont transmis un rapport: Amnesty International, la Commission internationale de juristes, la FIDH et l'OMCT. Ces rapports sont disponibles sur: [www2.ohchr.org/english/bodies/crc/crcs47.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/crc/crcs47.htm).

malgré un moratoire de fait de longue durée a été le point primordial de la discussion. Les autres questions abordées comprenaient : la fréquence de la torture et des mauvais traitements dans les prisons ; la survenance de harcèlement, de torture, et les restrictions des libertés des défenseurs des droits de l'Homme et des journalistes ; l'effet des lois de lutte contre le terrorisme sur les droits civils ; la violence domestique ; et l'indépendance de l'organe judiciaire. En outre, l'institution tunisienne des droits de l'Homme a été brièvement mentionnée, ainsi que les droits des groupes minoritaires comme les berbères, le droit à la liberté de religion, et la prestation d'une formation sur les droits de l'Homme pour les agents de maintien de l'ordre.

La Tunisie a aussi été examinée par le Groupe de travail sur l'EPU en avril 2008.<sup>117</sup>

### L'Uruguay

L'Uruguay a été examiné par le **CEDAW** après avoir remis un rapport réunissant son quatrième, cinquième, sixième et septième rapport périodique.<sup>118</sup> Parmi les questions qui ont été soulevées figuraient : l'importance des campagnes de sensibilisation pour que les femmes connaissent davantage leurs droits ; la fréquence élevée de la violence contre les femmes ; la persistance des stéréotypes à l'égard des femmes au travail ; les initiatives éducatives pour lutter contre les stéréotypes sexospécifiques ; inverser le taux d'abandon et améliorer l'éducation sexuelle ; la nécessité de mettre en place des mesures spéciales temporaires qui viseraient la sous-éducation des personnes d'origine africaine ; l'aide non adaptée aux victimes de la traite des femmes ; et le taux de mortalité maternelle élevé à cause des avortements clandestins. La proposition du Président d'utiliser son veto contre une loi qui légaliserait l'avortement a particulièrement inquiété le Comité.

### Le Yémen

Le **CEDAW** a procédé à l'examen du Yémen.<sup>119</sup> Le Comité a demandé plus de détails sur le rôle du Comité national des femmes et sur les statistiques concernant la violence contre les femmes. Contrairement à ce que le Comité avait demandé, la délégation a fourni des statistiques sur les violences commises *par* des femmes. Le Comité a également choisi d'aborder d'autres questions, y compris la dégradation de la situation des femmes de la campagne ; l'âge minimum pour se marier ; la faible représentation des femmes au sein des organes de prise de décision ; et la place des femmes handicapées.

### La Zambie

La Zambie a été examinée par le **CAT**.<sup>120</sup> Le Comité a reconnu les défis auxquels la Zambie faisait face en tant que pays en développement. Il a par exemple admis que les activités de certains groupes ethniques, ainsi que la venue de réfugiés des pays voisins ont engendré des obstacles à la promotion et à la protection des droits de l'Homme. Les questions principales qui ont résulté du dialogue comprenaient : la définition de la torture dans le droit national ; les conditions de détention ; les droits des femmes et des enfants ; la situation des

<sup>117</sup> Ce rapport du SIDH sur l'EPU de la Tunisie est disponible sur : [www.ishr.ch/upr\\_monitor](http://www.ishr.ch/upr_monitor).

<sup>118</sup> Rapport périodique de l'Uruguay (4 à 7), 42<sup>e</sup> session du CEDAW. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws42.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws42.htm). Les ONG suivantes ont transmis un rapport: Global Initiative to End All Corporate Punishment of Children et CLADEM. Ces rapports sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws42.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws42.htm).

<sup>119</sup> Sixième rapport périodique du Yémen, 41<sup>e</sup> session du CEDAW. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws41.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws41.htm). Les ONG suivantes ont préparé un rapport: Global Initiative to End All Corporal Punishment of Children et Sisters Arab Forum for Human Rights. Ces rapports sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws41.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cedaw/cedaws41.htm).

<sup>120</sup> Deuxième rapport périodique de la Zambie, 40<sup>e</sup> session du CAT. Les Observations finales sont disponibles sur : [www2.ohchr.org/english/bodies/cat/cats40.htm](http://www2.ohchr.org/english/bodies/cat/cats40.htm).

réfugiés et des demandeurs d'asile ; l'orientation sexuelle ; la collecte de données ; et les mécanismes de réparation pour les victimes de torture.

La Zambie a aussi été examinée par le Groupe de travail sur l'EPU en mai 2008.<sup>121</sup>

---

<sup>121</sup> Ce rapport du SIDH sur l'EPU de la Zambie est disponible sur : [www.ishr.ch/upr\\_monitor](http://www.ishr.ch/upr_monitor).